



N° 2019-16 - Novembre 2019

Statistique agricole annuelle 2017-2018 Données définitives



Sommaire

1. Sources et méthodologie	5
Méthodologie	5
Champ de la statistique agricole annuelle	6
Période d'observation - campagne de production	7
Culture principale et culture secondaire	7
2. Résultats détaillés	11
France entière	11
France métropolitaine	29
3. Annexe - Définitions	46
Productions végétales	46
Répartition du territoire	57
Productions animales	59
4. Pour en savoir plus	62

Cette publication est intégralement disponible à la **rubrique « Publications/Chiffres et Données »** du site **www.agreste.agriculture.gouv.fr**.

La statistique agricole annuelle est établie par les services régionaux de l'information statistique et économique des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

La coordination de l'opération, la centralisation des données et leur exploitation à l'échelon national sont assurées par Angélique Toulon et Fatima Bouhaddi (SSP, bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles).

1. Sources et méthodologie

La Statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises. Elle renseigne chaque année sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces et rendements, têtes de bétail) détaillées par produit et par région et département. La SAA existe depuis 1947 et permet à la France de répondre au règlement européen UE 543/2009 du 18 juin 2009. Les données sont également utilisées pour d'autres opérations statistiques. Elles permettent de recaler les évolutions conjoncturelles et servent directement de support pour établir les comptes, nationaux ou régionaux de l'agriculture (également en réponse aux obligations européennes - règlement UE 549/2013 du 21 mai 2013).

Chaque année, les services statistiques établissent un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée. Les statistiques sont relatives à l'utilisation des terres et aux productions agricoles :

- utilisation du territoire départemental, répartition des terres arables ;
- superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ;
- effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ;
- production laitière et production avicole.

Les données sont renseignées au niveau départemental et régional, hormis pour les données relatives aux équidés, volailles, production d'œufs et de miel qui ne sont disponibles qu'au niveau régional.

Un premier état est établi en début d'année : il correspond à la version provisoire de la Statistique agricole annuelle (ou « SAP ») dont les

résultats sont publiés mi-avril. Les résultats sont ensuite affinés lors de la version « définitive » diffusée en novembre. Très marginalement sur certaines productions, et pour certains territoires, les chiffres de la version définitive de l'année précédente peuvent être corrigés.

À chaque version de la SAA, une synthèse nationale est publiée sur le site Agreste et les résultats nationaux, régionaux ou départementaux sont consultables sous Agreste Données en Ligne.

Méthodologie

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Les résultats de la SAA sont le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace.

Pour établir la SAA, les services régionaux disposent :

- des résultats des enquêtes statistiques : enquêtes réalisées chaque année ou périodiquement par les services statistiques, conformément à un programme national annuel approuvé par le Conseil national de l'information statistique (enquête Structure, inventaire Vergers, Terres labourables...); enquêtes effectuées à l'échelon local auprès des coopératives ou des groupements de producteurs;
- d'informations rassemblées auprès des correspondants agricoles locaux, des organismes professionnels, des agriculteurs;
- de données administratives (déclaration de demandes aux aides PAC fournis par l'ASP, le casier viticole informatisé des Douanes...).

Outre ces sources de renseignement, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels.

Pour certaines productions, seules les régions qui produisent le plus sont interrogées; les régions dans lesquelles la production est faible sont estimées en faisant évoluer le chiffre de l'année précédente comme la moyenne nationale. En règle générale, afin que la partie estimée reste contenue, l'ensemble des régions non répondantes pour une production représente moins de 15 % de l'ensemble de cette production (selon les chiffres du dernier recensement agricole).

Les résultats de la SAA sont régulièrement ajustés sur les résultats d'enquêtes à larges échantillons ou d'opérations exhaustives, tels les recensements agricoles réalisés en 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010. Le dernier ajustement a été fait en 2012 pour les données de production et en 2013 pour l'utilisation du territoire :

les données 2000-2010 de la SAA ont été recalées sur les résultats du recensement agricole 2010.

Champ de la Statistique Agricole Annuelle

Pour l'essentiel, la SAA porte sur le champ des exploitations agricoles, la définition de l'exploitation agricole étant celle des recensements et enquêtes de structure (ce qui suppose l'application de certains seuils sur le nombre d'hectares ou d'animaux). Ce choix permet de mieux assurer la cohérence entre les résultats de la SAA et ceux des enquêtes auprès des exploitations, de même qu'entre les productions végétales et animales. La page « utilisation du territoire » permet un « bouclage » du territoire départemental.

Le champ des exploitations agricoles : une règle...

La restriction du champ aux seules exploitations résulte d'une réflexion avant tout pragmatique, prenant en compte la disponibilité des sources de base (recensements agricoles notamment) et l'intérêt que peut manifester l'utilisateur sur ce sujet.

Il faut souligner que pour de nombreuses productions, le problème ne se pose pas. Souvent en effet, il n'y a aucune différence mesurable entre le champ total et celui des exploitations agricoles. Dans certains cas, il n'y a aucune différence par construction : cas de l'élevage de vaches laitières, car une vache laitière définit une exploitation.

La restriction du champ a en revanche une signification, et est explicitée, quand la part des non exploitants n'est pas négligeable, sans pour autant être mesurée de façon précise.

Pour la production animale, les tableaux excluent la basse-cour, le clapier, les élevages divers (ruches...) des non exploitants;

Pour les productions végétales, le champ retenu ne couvre pas totalement le champ des exploitations agricoles, puisqu'il exclut tous les jardins familiaux des exploitants et des non exploitants (jardins au sens large, incluant les vergers familiaux et les cultures de plein champ pour l'autoconsommation du ménage agricole). Ce choix s'explique par la difficulté d'évaluer des surfaces individuellement pour chacun de ces produits et de renseigner en cohérence les surfaces et les productions. Ainsi, comme dans le recensement agricole et par convention, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sont comptées en jardin familial quand celles-ci sont destinées uniquement aux besoins de la famille, même si la superficie entre dans l'assolement. Il en est de même pour les petits vergers familiaux.

La superficie des jardins et vergers familiaux est évaluée dans la page concernant la répartition du territoire, elle fait partie de la surface agricole utilisée du département.

... et des exceptions

Trois cas particuliers pour lesquels le champ comprend les exploitations et le hors exploitations :

- **les prairies** : une partie importante (et relativement bien connue) des prairies, notamment les alpages, n'est pas rattachée aux exploitations agricoles lors des enquêtes, non parce qu'elles ne sont pas utilisées par celles-ci, mais pour des raisons d'ordre juridique et parce qu'elles peuvent faire l'objet d'un usage collectif. Cependant, ces surfaces participent à la production en nourrissant les animaux et leur exclusion fausserait tout rapprochement entre le cheptel et la production d'herbe. Pour les deux feuillets « utilisation du territoire » et « cultures fourragères », l'ensemble du champ sera retenu, y compris le « hors exploitations ». La page « utilisation du territoire » permet de ventiler ces surfaces.

• **les effectifs des équidés** : le champ décrit est a priori le champ total (y compris le « hors exploitations »). Ce choix s'explique par l'importance des effectifs de chevaux présents dans des unités non considérées comme des exploitations agricoles. En revanche, pour les gros animaux (bovins, porcins, ovins, caprins) et pour la basse-cour et le clapier, le champ est celui des exploitations.

• **la production de viande finie** :

- pour les **gros animaux** (bovins, porcins, ovins, caprins), la notion retenue dans la SAA est celle de production totale ou production indigène brute (PIB = abattages contrôlés + (exports-imports)*animaux de boucherie), similaire à celle utilisée pour les données conjoncturelles, les estimations de production au niveau national, et les comptes de l'agriculture. Elle est calculée sans préjuger de l'origine des animaux (abattages ou exports des exploitations d'élevage et hors exploitations).
- pour les **volailles et les lapins**, le champ se limite aux seules exploitations d'élevage (les enquêtes du SSP sont limitées aux exploitations agricoles et les abattoirs spécialisés ne traitent que les animaux provenant des exploitations).

Le rattachement des terres au département fonction de la localisation du siège des exploitations

Dans les enquêtes agricoles, la localisation géographique de l'activité agricole est celle du siège de l'exploitation. La SAA étant établie en fonction des résultats de ces enquêtes, le rattachement des terres au département est fonction de la localisation du siège des exploitations.

Seuls les postes hors exploitations et non agricoles sont renseignés sur le champ géographique du département pour boucler le territoire.

Pour les **productions animales**, le champ des opérations (SAA et enquêtes) est identique.

Période d'observation-campagne de production

Par définition, la SAA s'intéresse à la production d'une année complète (12 mois).

Pour les **productions animales** qui sont continues et mesurées par des outils statistiques mensuels (lait et viande), le choix de l'année civile ne pose pas de difficultés spéciales (même si les campagnes de gestion du marché peuvent différer).

Pour la plupart des **productions végétales**, la récolte est très discontinue et limitée à une petite partie de l'année (l'été ou l'automne) ; il est indifférent de savoir si l'on raisonne en campagne ou en année civile. Pour certaines cultures, des exceptions sont faites : ainsi les recensements et enquêtes « Structure » qui se réfèrent à une campagne agricole allant du 1^{er} novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n+1 prévoient que la récolte (de betterave, de maïs...) puisse déborder de la campagne.

La SAA est construite de la même façon : elle ne sépare pas de façon arbitraire une récolte entre deux années (ou campagnes) différentes. La SAA « n » correspond à la campagne « n, n+1 ».

Pour les **cultures légumières**, on définit généralement une **campagne agricole de production** de 12 mois (elle peut être plus concentrée dans le temps). Les bornes sont fixées à une période minimum de production. Ainsi les dates de début de campagne diffèrent selon les légumes :

- pour certains (asperge, concombre, courgette, par exemple), la campagne de production recouvre l'année civile (du 1^{er} janvier « n » au 31 décembre « n »). La SAA « n » correspond à la campagne « n » ;

- pour d'autres (carottes, salades, chou-fleur, endive, par exemple), la campagne de production se déroule sur deux années civiles. La période de la campagne de récolte de l'été « n » (de mai à septembre « n ») est suivie de la campagne de récolte de l'hiver « n » (d'octobre « n » à avril « n+1 ») : on obtient les récoltes ayant eu lieu du 1^{er} mai « n » au 30 avril « n+1 ». La SAA « n » correspond à la campagne de production « n, n+1 ».

Pour les **cultures fruitières**, la **campagne agricole de production** est le plus souvent annuelle et concentrée dans le temps. La SAA « n » correspond donc à la campagne de production « n ». Il existe toutefois quelques exceptions : la clémentine récoltée de novembre « n » à février « n+1 », le kiwi de novembre « n » à avril « n+1 », les olives de novembre « n » à mai « n+1 » ; la SAA « n » correspond alors à la campagne « n, n+1 ».

Remarque : cette notion de campagne de production ne doit pas être confondue avec celle de **campagne de commercialisation**, qui correspond à la période au cours de laquelle la récolte est commercialisée.

Culture principale et culture secondaire

Les notions de **cultures principales et secondaires (associée, successive)** sont celles des recensements et enquêtes de structure.

Une parcelle agricole peut au cours d'une campagne agricole être occupée par :

- un seul type de culture ;
- par deux types de culture simultanément, on parle de **cultures associées** ;
- par deux types de culture successivement, on parle de **cultures successives**.

La **culture principale** est celle dont la production annuelle atteint la plus

grande valeur. Dans le cas de cultures associées, cette règle générale est assortie d'aménagements, résumés dans le tableau ci-dessous.

Pour la partie consacrée à l'utilisation du territoire, la SAA enregistre les superficies des cultures principales.

Dans la partie « production », la SAA estime les superficies développées qui prennent en compte les surfaces des cultures principales et secondaires. Une superficie développée est la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté une culture, indépendamment du type de culture. La superficie brute mesure la contenance totale de la parcelle au sens du cadastre, y compris les parties non cultivées (tourbières, haies, talus, passages...).

Production végétale

Le concept de production utilisé le plus fréquemment est celui de **production récoltée stade « arrivée ferme »**. La statistique agricole annuelle enregistre une **production récoltée et commercialisable**.

Sont exclus de la production récoltée :

- l'autoconsommation de fruits et légumes (la production récoltée s'entend hors jardins familiaux) ;
- les pertes sur le champ ;
- les pertes en cours de transfert jusqu'à la ferme (ou à l'organisme stockeur si la récolte y est livrée directement) ;
- les parties de produits non utilisables ;
- les produits fatals (collets de betteraves...) ;
- les pertes enregistrées au moment du conditionnement ou du triage ;

- la partie de la production non récoltée par le producteur pour raisons économiques ;
- les retraits non indemnisés.

Dans le cas de non-récolte (surface retournée avant récolte ou destruction de la récolte par aléas climatiques sans remplacement), la superficie est comptabilisée avec un rendement nul.

Si les cultures sont détruites et non remplacées, la surface est indiquée et le rendement est égal à zéro. Si durant cette période, une nouvelle (autre) culture est semée, la dernière culture est prise en compte.

Le rendement est un rendement en récolte, c'est-à-dire stade « arrivée ferme ».

Cultures associées			Répartition des superficies	
Annuelle	+	Annuelle	Au prorata de la valeur produite de chaque culture	
Pérenne	+	Annuelle		
Vigne	+	Annuelle	Principale = vigne	Secondaire = annuelle
Verger	+	Annuelle	Principale = verger	Secondaire = annuelle
Petits fruits	+	Annuelle	Principale = petits fruits	Secondaire = annuelle
Peuplier	+	Annuelle	Principale = peuplier	Secondaire = annuelle
Pérenne	+	Pérenne		
Vigne	+	Verger	Principale = vigne	Secondaire = verger
Verger	+	Verger	Au prorata de chaque espèce	
Verger	+	Petits fruits	Au prorata de chaque espèce	
Verger	+	Pré	Principale = verger	Secondaire = pré
Peuplier	+	Pré	Principale = peuplier	Secondaire = pré
Pérenne : plante occupant le sol plusieurs années de suite.				
Verger : plantation régulière, entretenue d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare.				

Production animale

Le terme d'**animaux finis** remplace celui plus traditionnel de viande finie puisque l'agriculture produit des animaux vivants, et non de la viande (produit des industries agroalimentaires). Néanmoins, la production (poids produit) est exprimée en équivalent carcasse (poids de carcasse ou poids net de viande). Il s'agit de la carcasse provenant de l'abattage des animaux, comprenant les rognons et la graisse de rognons, à l'exclusion de tous autres abats. Les volailles sont toujours « éviscérées ».

Pour **les bovins ovins caprins porcins**, la notion retenue dans la SAA est celle de production totale ou production indigène brute (PIB = abattages contrôlés + (exports-imports)*animaux de boucherie), similaire à celle utilisée pour les données conjoncturelles, les estimations de production au niveau national, et les comptes de l'agriculture. Elle est calculée sans préjuger de l'origine des animaux (abattages ou exports des exploitations d'élevage et hors exploitations).

Les données recueillies dont on dispose permettent d'approcher cette notion théorique pour le niveau régional et départemental.

Pour **les volailles et les lapins**, le champ se limite aux seules exploitations d'élevage (les enquêtes du SSP sont limitées aux exploitations agricoles et les abattoirs spécialisés ne traitent que les animaux provenant des exploitations).

France entière

• Céréales, oléagineux et protéagineux	12
• Pailles de céréales	13
• Cultures fourragères	13
• Cultures industrielles	14
• Pommes de terre et tubercules	15
• Cultures légumières	16
• Cultures fruitières	18
• Cultures florales	20
• Production du vignoble	21
• Production de vins, jus et moûts	21
• Répartition du territoire	22
• Effectifs des animaux en fin d'année	23
• Animaux finis produits	25
• Production de lait et utilisation à la ferme	27
• Production d'œufs des élevages professionnels	27
• Apiculture des exploitants agricoles	27

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Céréales (y c. semences)								
Blé tendre d'hiver	4 948 207	4 866 337	98,3	74	70	36 468 623	33 955 378	93,1
Blé tendre de printemps	13 872	13 871	100,0	65	65	90 518	90 034	99,5
Total blé tendre	4 962 079	4 880 208	98,4	74	70	36 559 141	34 045 412	93,1
Blé dur d'hiver	361 331	347 261	96,1	57	51	2 069 277	1 758 406	85,0
Blé dur de printemps	8 674	6 625	76,4	57	56	49 479	37 076	74,9
Total blé dur	370 005	353 886	95,6	57	51	2 118 755	1 795 481	84,7
Seigle et méteil	24 187	24 449	101,1	45	45	109 715	109 820	100,1
Orge et escourgeon d'hiver	1 397 894	1 283 591	91,8	65	63	9 083 763	8 140 441	89,6
Orge et escourgeon de printemps	506 978	484 380	95,5	59	63	3 003 033	3 032 294	101,0
Total orge et escourgeon	1 904 872	1 767 971	92,8	64	63	12 086 796	11 172 735	92,4
Avoine d'hiver	70 984	59 342	83,6	49	47	346 665	279 165	80,5
Avoine de printemps	42 306	32 489	76,8	45	46	190 675	149 066	78,2
Total avoine	113 290	91 831	81,1	47	47	537 341	428 231	79,7
Maïs grain	1 375 971	1 364 819	99,2	104	92	14 297 122	12 500 988	87,4
<i>dont maïs grain irrigué</i>	<i>507 011</i>	<i>510 899</i>	<i>100,8</i>	<i>116</i>	<i>111</i>	<i>5 882 876</i>	<i>5 681 700</i>	<i>96,6</i>
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	<i>868 960</i>	<i>853 920</i>	<i>98,3</i>	<i>97</i>	<i>78</i>	<i>8 414 246</i>	<i>6 819 288</i>	<i>81,0</i>
Maïs semence	59 728	61 438	102,9	40	37	237 775	224 759	94,5
Total maïs	1 435 699	1 426 257	99,3	101	89	14 534 897	12 725 747	87,6
Sorgho	56 239	60 765	108,0	58	53	325 792	320 363	98,3
Triticale	303 894	283 807	93,4	52	48	1 579 318	1 349 469	85,4
Autres céréales non mélangées	74 883	57 368	76,6	35	33	263 485	188 099	71,4
Mélanges de céréales (hors méteil)	78 013	95 488	122,4	41	37	317 650	356 685	112,3
Total céréales	9 323 161	9 042 030	97,0	73	69	68 432 889	62 492 041	91,3
Riz Indica	2 820	2 289	81,2	43	41	12 023	9 346	77,7
Riz Japonica	14 327	10 994	76,7	56	58	80 521	63 760	79,2
Riz	17 147	13 283	77,5	54	55	92 544	73 106	79,0
Total toutes céréales	9 340 308	9 055 313	96,9	73	69	68 525 433	62 565 147	91,3
Oléagineux (y c. semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 399 346	1 614 716	115,4	38	31	5 309 976	4 975 178	93,7
Colza de printemps (et navette)	2 097	1 873	89,3	35	29	7 401	5 359	72,4
Total colza (et navette)	1 401 443	1 616 589	115,4	38	31	5 317 377	4 980 537	93,7
Tournesol	586 225	552 073	94,2	27	22	1 598 972	1 239 080	77,5
Soja	141 829	153 853	108,5	29	26	415 202	398 481	96,0
Lin oléagineux	29 116	24 757	85,0	19	19	54 730	45 835	83,7
Autres oléagineux	10 448	10 090	96,6	20	16	21 309	16 258	76,3
Total oléagineux	2 169 061	2 357 362	108,7	34	28	7 407 590	6 680 191	90,2
Protéagineux (y c. semences)								
Féveroles (et fèves)	77 429	57 221	73,9	26	25	199 046	142 528	71,6
Pois protéagineux	215 781	167 131	77,5	36	35	768 601	590 221	76,8
Lupin doux	5 378	2 918	54,3	23	24	12 547	6 959	55,5
Total protéagineux	298 588	227 270	76,1	33	33	980 193	739 708	75,5

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17
Total pailles	16 927 109	15 969 566	94,3

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Choux fourragers	2 428	2 364	97,4	453	455	110 002	107 453	97,7
Autres	12 548	12 356	98,5			549 971	532 724	96,9
Total choux, racines et tubercules fourragers	14 976	14 720	98,3			659 973	640 177	97,0

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Maïs fourrage irrigué	101 053	98 136	97,1	141	141	1 424 621	1 384 957	97,2
Maïs fourrage non irrigué	1 304 959	1 317 594	101,0	135	119	17 665 112	15 698 585	88,9
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 406 012	1 415 730	100,7	136	121	19 089 734	17 083 542	89,5
Autres fourrages annuels	261 741	275 821	105,4			1 127 709	1 038 066	92,1
Total fourrages annuels	1 667 753	1 691 551	101,4			20 217 442	18 121 608	89,6

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Luzerne pour déshydratation	67 308	67 876	100,8	115	102	771 506	690 350	89,5
Autres prairies artificielles	306 671	357 484	116,6	74	74	2 253 967	2 634 684	116,9
Total prairies artificielles	373 979	425 360	113,7	81	78	3 025 473	3 325 034	109,9
Total prairies temporaires	2 967 006	2 649 992	89,3	70	65	20 719 717	17 098 917	82,5
Total prairies non permanentes	3 340 985	3 075 352	92,0	71	66	23 745 190	20 423 950	86,0
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans	6 831 993	7 138 129	104,5	53	45	36 186 898	31 752 713	87,7
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	2 458 621	2 453 202	99,8	14	13	3 321 278	3 146 706	94,7
Total superficie toujours en herbe	9 290 614	9 591 331	103,2	43	36	39 508 176	34 899 419	88,3
Ensemble	12 631 599	12 666 683	100,3	50	44	63 253 365	55 323 370	87,5

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée			Rendement		Production récoltée			Richesse sacchari- métrique (%)
	(ha)			(100 kg/ha)		(tonne)			
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017
Betteraves industrielles	486 097	485 854	100,0	952	822	46 300 141	39 914 027	86,2	18,1
Canne à sucre	37 775	37 657	99,7	757	603	2 860 410	2 269 078	79,3	11,6

Cultures	Superficie développée			Rendement		Production récoltée		
	(ha)			(100 kg/ha)		(tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Chanvre papier (paille et graine) (y c. semences)	10 856	10 551	97,2	81	83	88 018	87 659	99,6
Lin textile (roui non battu) (y c. semences)	98 218	105 881	107,8	61	65	596 787	688 615	115,4
Autres plantes textiles (chanvre textile) (y c. semences)	6 802	5 907	86,8	61	63	41 607	37 122	89,2
Total plantes à fibres (y c. semences)	115 876	122 339	105,6					
Tabacs bruns	8	12	150,0	34	23	27	28	101,9
Tabac Virginie	1 994	1 824	91,5	27	26	5 439	4 714	86,7
Tabac Burley	875	783	89,5	28	25	2 430	1 950	80,2
Total tabac	2 877	2 619	91,0	27	26	7 896	6 691	84,7
Houblon (superficie non en production)	84	71	84,5					
Houblon (en production)	397	426	107,3	18	17	706	742	105,2
Chicorée à café (racines)	1 109	1 652	149,0	454	470	50 335	77 712	154,4
Autres cultures industrielles	2 650	2 918	110,1					
Total cultures industrielles diverses	7 117	7 686	108,0					
Vanille	365	366	100,3	1,0	0,7	37	27	73,7
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	20 705	23 945	115,6					
				En kg d'essence				
Lavande	4 245	4 662	109,8	22	25	92 158	116 617	126,5
Lavandin	18 892	20 770	109,9	84	79	1 584 117	1 646 134	103,9
Géranium	87	87	100,0	18	18	1 566	1 566	100,0
Total plantes aromatiques, médicinales à parfum	44 294	49 830	112,5					

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Pommes de terre et tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Catégories	Superficie développée			Rendement		Production récoltée			Production dirigée vers la transformation		
	(ha)			(100 kg/ha)		(tonne)			(tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Pommes de terre											
Plants certifiés	20 861	21 592	103,5	302	281	629 972	606 003	96,2			
Dessus de plants						88 460	78 265	88,5	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	23 315	24 075	103,3	480	397	1 118 162	956 750	85,6	21,0	21,0	100,0
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	9 018	8 669	96,1	293	292	264 184	253 361	95,9	11 071	12 117	109,5
Conservation et demi-saison	140 861	145 222	103,1	458	411	6 446 576	5 966 003	92,5	2 282 953	2 225 132	97,5
Ensemble consommation	149 879	153 891	102,7	448	404	6 710 760	6 219 364	92,7			
Ensemble pommes de terre	194 055	199 558	102,8	441	394	8 547 354	7 860 382	92,0			
Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)											
Igname	868	883	101,7	76	77	6 607	6 758	102,3		100	-
Manioc	7 688	7 971	103,7	58	57	44 816	45 735	102,1	28 000	29 500	105,4
Autres tubercules	1 343	1 562	116,3			10 904	11 309	103,7	500	650	130,0
Ensemble tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)	9 899	10 416	105,2			62 327	63 803	102,4	28 500	30 250	106,1
Ensemble pommes de terre et tubercules	203 954	209 974	103,0			8 609 680	7 924 185	92,0			

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures légumières

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée			Rendement		Production récoltée			dont production dirigée vers la transformation		
	(ha)			(100 kg/ha)		hors jardins (tonne)			hors jardins (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Légumes feuillus et à tige											
Artichauts	6 239	5 757	92,3	76	53	47 249	30 739	65,1	3 973	2 004	50,4
Asperges en production	4 445	4 600	103,5	49	46	21 692	21 156	97,5	411	280	68,1
Céleris branches	500	591	118,2	307	312	15 340	18 449	120,3	2 193	1 621	73,9
Choux-fleurs	16 842	16 787	99,7	160	157	268 837	264 225	98,3	22 703	23 850	105,1
Choux brocolis à jets	2 298	2 340	101,8	108	103	24 866	24 037	96,7			
Choux de Bruxelles	773	777	100,5	183	183	14 138	14 220	100,6	5 651	5 500	97,3
Choux à choucroute	854	792	92,7	797	618	68 046	48 969	72,0	65 637	48 252	73,5
Choux autres	5 495	5 564	101,3	189	181	103 933	100 676	96,9			
Endives racines	8 968	8 724	97,3	339	329	304 093	287 319	94,5			
Endives chicons						151 390	150 858	99,6			
Epinards	5 686	5 669	99,7	212	204	120 626	115 444	95,7	94 313	84 048	89,1
Poireaux	4 872	4 967	101,9	321	305	156 149	151 574	97,1			
Laitues	8 588	8 482	98,8	257	262	220 537	222 186	100,7			
Chicorées frisées	994	997	100,3	311	330	30 890	32 935	106,6			
Chicorées scaroles	829	789	95,2	302	294	25 012	23 180	92,7			
Cresson	224	220	98,2	195	196	4 365	4 303	98,6			
Mâche	7 738	7 748	100,1	54	53	41 550	40 728	98,0			
Autres salades	4 572	4 577	100,1	126	119	57 804	54 518	94,3			
Bettes et cardes	364	361	99,2	380	385	13 832	13 884	100,4			
Brèdes	221	221	100,0	148	148	3 267	3 267	100,0			
Persil	1 229	1 332	108,4	166	167	20 384	22 200	108,9	5 977	6 268	104,9
Légumes cultivés pour le fruit											
Fraises plein air	1 454	1 453	99,9	122	133	17 714	19 323	109,1	1 028	1 336	130,0
Fraises sous serre	1 859	1 883	101,3	211	180	39 195	33 952	86,6	32	52	162,5
Total fraises	3 313	3 336	100,7	172	160	56 909	53 275	93,6	1 060	1 388	130,9
Aubergines	740	808	109,2	392	383	28 990	30 929	106,7			
Banane plantain	3 290	3 382	102,8	87	84	28 457	28 479	100,1			
Concombres plein air	1 152	1 136	98,6	153	157	17 574	17 885	101,8			
Concombres sous serres	532	529	99,4	2 393	2 242	127 310	118 625	93,2			
Total concombres	1 684	1 665	98,9	860	820	144 884	136 510	94,2			
Cornichons	116	116	100,0	95	68	1 096	790	72,1	450	178	39,6
Christophine	305	320	104,9	236	233	7 200	7 465	103,7			
Courgettes	3 038	3 038	100,0	395	363	119 918	110 420	92,1	8 186	10 266	125,4
Gombo	194	191	98,5	29	30	571	576	100,9			
Melons plein air	13 477	12 725	94,4	200	188	269 046	239 677	89,1			
Melons sous serre	678	682	100,6	258	228	17 518	15 573	88,9			
Total melons	14 155	13 407	94,7	202	190	286 564	255 250	89,1			
Pastèques	933	946	101,4	187	190	17 447	18 008	103,2			
Poivrons et piments	948	951	100,3	306	331	29 042	31 474	108,4			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	4 175	4 132	99,0	230	229	95 974	94 756	98,7			
Tomates plein air pour le frais	985	961	97,6	260	243	25 658	23 324	90,9			
Tomates plein air pour l'industrie	2 690	2 629	97,7	688	626	185 024	164 583	89,0	177 890	153 419	86,2
Tomates sous serres	2 119	2 136	100,8	2 832	2 445	600 036	522 271	87,0			
Total tomates	5 794	5 726	98,8	1 399	1 240	810 718	710 178	87,6	177 890	153 419	86,2

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée			Rendement		Production récoltée			dont production dirigée vers la transformation		
	(ha)			(100 kg/ha)		hors jardins (tonne)			hors jardins (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert)	242	236	97,5	106	104	2 569	2 466	96,0			
Ail (en sec)	2 570	2 606	101,4	70	68	17 894	17 666	98,7			
Betteraves potagères	3 117	3 141	100,8	490	413	152 744	129 630	84,9	115 165	88 196	76,6
Carottes pour le frais	8 176	8 046	98,4	378	379	309 331	304 952	98,6	26 670	20 028	75,1
Carottes pour l'industrie	4 442	4 127	92,9	616	516	273 613	213 154	77,9	271 440	203 665	75,0
Total carottes	12 618	12 173	96,5	462	426	582 944	518 106	88,9	298 110	223 693	75,0
Céleris raves	1 597	1 557	97,5	370	360	59 022	56 110	95,1			
Echalotes	2 350	2 244	95,5	211	196	49 476	43 968	88,9			
Navets potagers	2 385	2 315	97,1	243	227	57 933	52 524	90,7			
Oignons blancs	2 565	2 488	97,0	241	260	61 741	64 756	104,9			
Oignons de couleur	10 161	10 633	104,6	402	419	408 257	445 107	109,0	163 520	177 618	108,6
Radis	3 235	3 183	98,4	153	148	49 474	47 260	95,5	20	20	100,0
Salsifis et scorsonères	568	601	105,8	338	273	19 191	16 432	85,6	17 953	15 227	84,8

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	38 386	40 288	105,0	65	61	247 687	244 426	98,7	229 215	218 405	95,3
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	5 655	5 427	96,0	67	63	37 663	34 153	90,7	25 654	22 904	89,3
Haricots verts (y c. haricots beurre)	31 688	30 706	96,9	124	125	393 589	384 229	97,6	339 400	337 491	99,4
Légumes à cosse d'origine tropicale	877	872	99,4	34	34	2 984	2 979	99,8			

Autres légumes frais

Maïs doux	20 677	22 488	108,8	203	203	420 312	455 566	108,4	410 075	449 755	109,7
-----------	--------	--------	-------	-----	-----	---------	---------	-------	---------	---------	-------

Légumes secs (y c. semences)

Haricots secs	4 538	4 885	107,6	24	22	10 952	10 811	98,7			
Lentilles	32 145	35 633	110,9	13	14	41 643	50 646	121,6			
Pois secs (pois de casserie)	16 089	24 664	153,3	17	13	26 632	32 534	122,2			

Champignons et truffes

Champignons cultivés						86 134	78 956	91,7	61 015	52 914	86,7
Truffes						30	42	140,0			

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17

Fruits à noyau

Abricots	12 197	12 272	100,6	131	92	159 347	112 887	70,8	21 231	13 293	62,6
Bigarreaux	7 360	7 345	99,8	52	40	38 336	29 366	76,6	7 830	5 549	70,9
Griottes et autres cerises	778	780	100,3	27	42	2 086	3 279	157,2	629	1 740	276,6
Total cerises	8 138	8 125	99,8	50	40	40 422	32 645	80,8	8 459	7 289	86,2
Pavies	192	187	97,4	284	239	5 443	4 468	82,1	4 161	3 313	79,6
Pêches	4 799	4 690	97,7	243	209	116 815	97 789	83,7	6 366	5 620	88,3
Nectarines et brugnons	4 332	4 219	97,4	230	194	99 594	81 808	82,1			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	9 323	9 096	98	238	202	221 852	184 065	83	10 527	8 933	85
Prunes à pruneaux	10 410	10 338	99,3	145	103	150 705	106 791	70,9	150 566	106 757	70,9
Mirabelles	1 608	1 604	99,8	83	116	13 273	18 648	140,5	7 996	11 603	145,1
Reines-claudes	1 165	1 149	98,6	122	120	14 171	13 760	97,1	475	479	100,8
Quetsches	323	310	96,0	134	139	4 330	4 315	99,7	1 721	2 242	130,3
Autres prunes	1 548	1 567	101,2	227	204	35 144	31 929	90,9			
Total prunes	15 054	14 968	99,4	145	117	217 623	175 443	80,6	160 758	121 081	75,3
Letchi, longani, ramboutan	1 238	1 258	101,6	56	60	6 932	7 604	109,7	1 000	1 000	100,0
Mangue	936	941	100,5	46	41	4 262	3 863	90,6	750	800	106,7
Olives (pour la bouche et à l'huile)	17 384	17 395	100,1	13	15	22 132	26 036	117,6	21 938	25 553	116,5

Fruits à pépin

Pommes à cidre	13 064	13 080	100,1	187	229	243 827	299 284	122,7			
Jules Guyot	1 256	1 263	100,6	259	243	32 529	30 654	94,2	1 116	1 149	103,0
William's	1 624	1 612	99,3	254	277	41 327	44 705	108,2	17 092	17 697	103,5
Autres poires d'été	97	97	100,0	217	241	2 108	2 333	110,7	540	529	98,0
Poires d'été (ensemble)	2 977	2 972	99,8	255	261	75 964	77 692	102,3	18 753	19 379	103,3
Poires d'automne	1 911	1 918	100,4	234	227	44 630	43 581	97,6	2 448	2 427	99,1
Poires d'hiver	358	349	97,5	267	236	9 560	8 219	86,0			
Total poires de table	5 246	5 239	99,9	248	247	130 154	129 492	99,5	21 201	21 806	102,9
Pommes Golden	11 138	10 883	97,7	347	347	386 056	378 034	97,9	61 251	54 350	88,7
Granny Smith	2 781	2 739	98,5	474	465	131 682	127 317	96,7	16 442	12 698	77,2
Gala	6 917	7 014	101,4	427	400	295 530	280 287	94,8	18 998	19 622	103,3
Autres pommes	16 463	16 823	102,2	389	390	639 858	655 432	102,4	65 431	60 008	91,7
Total pommes de table	37 299	37 459	100,4	390	385	1 453 126	1 441 070	99,2	162 122	146 678	90,5

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée			Rendement		Production récoltée des vergers purs et associés			Production dirigée vers la transformation		
	(ha)			(100kg/ha)		(tonne)			(tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Fruits à coque											
Amandes	1 242	1 219	98,1	9	9	1 078	1 133	105,1	1 143	2 372	207,5
Châtaignes	8 230	8 477	103,0	7	10	5 706	8 696	152,4			
Noix	21 651	22 173	102,4	15	17	32 629	37 694	115,5			
Noix de coco	1 075	1 000	93,0	41	25	4 442	2 488	56,0			
Noisettes	6 232	6 682	107,2	18	23	11 111	15 656	140,9			
Baies											
Actinidia (Kiwi)	3 809	3 804	99,9	143	141	54 416	53 608	98,5	6 888	7 419	107,7
Cassis et myrtilles	2 431	2 408	99,1	35	38	8 496	9 206	108,4			
Framboises	679	674	99,3	67	75	4 549	5 029	110,6			
Groseilles	279	292	104,7	63	60	1 757	1 745	99,3			
Fruits tropicaux											
Corossol, Pomme cannelle	166	166	100,0	64	63	1 066	1 046	98	102	102	100,0
Goyave, Goyavier	364	344	94,5	63	59	2 282	2 042	90			
Abricot de pays (mamey), Mangoustan	30	25	83,3	99	67	296	166	56			
Maracuja, Fruits de la passion, Grenadille	178	213	119,7	127	109	2 257	2 323	103			
Fruits divers											
Ananas	1 945	2 048	105,3	146	138	28 358	28 323	99,9			
Avocats	238	238	100,0	108	87	2 568	2 082	81,1			
Bananes	8 829	7 496	84,9	210	254	185 197	190 748	103,0			
Figues	428	439	102,6	87	76	3 718	3 340	89,8			
Agrumes											
Citrons, limes, combavas	967	1 022	105,7	171	96	16 578	9 794	59,1	4 501	4 501	100,0
Clémentines, mandarines	1 949	1 990	102,1	214	235	41 761	46 714	111,9			
Oranges, tangor	1 003	1 003	100,0	108	86	10 842	8 592	79,2			
Pamplemousses	371	371	100,0	261	178	9 701	6 602	68,1			

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2017	2018	Indice 18/17
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	1 131	1 111	98,2
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	1 302	1 291	99,2
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	2 566	2 548	99,3
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	2 193	2 101	95,8
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 779	1 748	98,3

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production			Superficie totale			Rendement		Production de raisin			dont production récoltée pour le fruit		
	(ha)		Indice 18/17	(ha)		Indice 18/17	2017	2018	(tonne)		Indice 18/17	(tonne)		Indice 18/17
	2017	2018		2017	2018				2017	2018		2017	2018	
Vignes à raisin de table	5 236	5 236	100,0	5 439	5 444	100,1	67	67	35 167	35 044	99,6	34 267	34 124	99,6
Vignes à raisin de cuve	745 227	745 387	100,0	782 252	786 779	100,6	67	84	4 975 887	6 232 742	125,3	4	3	71,4
Ensemble	750 463	750 623	100,0	787 691	792 223	100,6	67	84	5 011 054	6 267 786	125,1	34 270	34 126	99,6

Production de vins, jus et mouûs

Types de vignes	Superficie en production			Rendement		Production de vin blanc			Production de vin rouge			Production de vin		
	(ha)		Indice 18/17	(hl/ha)		(hl)			(hl)			(hl)		
	2017	2018		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	438 553	436 646	99,6	40	51	6 416 894	8 529 725	132,9	10 995 460	13 788 375	125,4	17 412 354	22 318 100	128,2
Récolte non classée						159 587	1 037 254	650,0	261 705	439 866	168,1	421 292	1 477 120	350,6
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	438 553	436 646	99,6	41	55	6 576 481	9 566 979	145,5	11 257 165	14 228 241	126,4	17 833 646	23 795 220	133,4
Récolte pour AOP de vins doux naturels	7 504	6 330	84,4	19	22	104 152	102 344	98,3	35 362	35 345	100,0	139 514	137 689	98,7
Récolte non classée						1 099	1 006	91,5	334	184	55,1	1 433	1 190	83,0
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	7 504	6 330	84,4	19	22	105 251	103 350	98,2	35 696	35 529	99,5	140 947	138 879	98,5
Récolte vins et vins doux naturels AOP	446 057	442 976	99,3	39	51	6 521 046	8 632 069	132,4	11 030 822	13 823 720	125,3	17 551 868	22 455 789	127,9
Récolte non classée de vins et vins doux						160 686	1 038 260	646,1	262 039	440 050	167,9	422 725	1 478 310	349,7
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	446 057	442 976	99,3	40	54	6 681 732	9 670 329	144,7	11 292 861	14 263 770	126,3	17 974 593	23 934 099	133,2
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	76 277	77 953	102,2	89	126	6 792 084	9 839 458	144,9				6 792 084	9 839 458	144,9
Récolte non classée						15 396	19 002	123,4				15 396	19 002	123,4
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	76 277	77 953	102,2	89	127	6 807 480	9 858 460	144,8				6 807 480	9 858 460	144,8
Récolte de vins IGP	194 707	193 376	99,3	53	66	2 883 136	3 615 700	125,4	7 372 308	9 045 873	122,7	10 255 444	12 661 573	123,5
Récolte non classée de vins IGP						71 837	61 036	85,0	199 091	234 437	117,8	270 928	295 473	109,1
Total récolte agronomique de vins IGP	194 707	193 376	99,3	54	67	2 954 973	3 676 736	124,4	7 571 399	9 280 310	122,6	10 526 372	12 957 046	123,1
Récolte sans IG avec mention de cépage						362 081	630 165	174,0	120 694	218 232	180,8	482 775	848 397	175,7
Récolte sans IG sans mention de cépage						300 811	661 862	220,0	645 439	1 206 945	187,0	946 250	1 868 807	197,5
Total récolte de vins sans IG	28 196	31 082	110,2	51	87	662 892	1 292 027	194,9	766 133	1 425 177	186,0	1 429 025	2 717 204	190,1
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						247 919	1 118 298	451,1	461 130	674 487	146,3	709 049	1 792 785	252,8
Total récolte des vins non classés et sans IG	745 237	745 387	100,0	49	66	17 107 077	24 497 552	264,6	1 227 263	2 099 664	171,1	2 138 074	4 509 989	210,9
Total vins (JO-CVI)														
	745 237	745 387	100,0	49	66	17 107 077	24 497 552	143,2	19 630 393	24 969 257	127,2	36 737 470	49 466 809	134,6

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Répartition du territoire

Catégories	Surface (ha)		
	2017	2018	Indice 18/17
Jachères	503 404	505 216	100,0
Céréales (y c. semences)	9 340 308	9 056 357	97,0
Oléagineux (y c. semences)	2 169 061	2 357 362	109,0
Protéagineux (y c. semences)	298 588	227 270	76,0
Betteraves industrielles (n. c. semences)	486 097	485 855	100,0
Canne à sucre (DOM)	40 323	40 242	100,0
Plantes à fibres (y c. semences)	116 874	122 373	105,0
Cultures industrielles diverses (n. c. semences)	6 603	7 637	116,0
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (n. c. semences)	43 953	49 418	112,0
Pommes de terre (y c. plants)	194 055	199 557	103,0
Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (DOM)	9 899	9 996	101,0
Légumes frais (n. c. semences)	221 933	221 783	100,0
Légumes secs	52 721	66 848	127,0
<i>dont maraîchage (pommes de terre, légumes frais et secs)¹</i>	<i>44 632</i>	<i>45 188</i>	<i>101,0</i>
Fleurs et plantes ornementales	8 965	8 743	98,0
Semences et plants divers	77 995	81 049	104,0
Choux, racines et tubercules fourragers	13 822	13 517	98,0
Fourrages annuels	1 477 005	1 498 890	101,0
Prairies artificielles et temporaires	3 339 181	3 087 741	92,0
Jardins et vergers familiaux des exploitants	14 907	14 905	100,0
Terres arables	18 415 694	18 054 759	98,0
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	198 348	199 333	100,0
Vignes	787 676	792 734	101,0
Pépinières ligneuses	15 509	15 442	100,0
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	17 396	17 117	98,0
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	1 018 929	1 024 626	101,0
Surfaces toujours en herbe des exploitations	7 589 101	7 878 878	104,0
Surface agricole utilisée des exploitations	27 018 169	26 977 095	99,8
Jardins et vergers familiaux des non exploitants	151 479	151 372	100,0
Surfaces toujours en herbe hors exploitations (collectif et hors champ)	1 710 377	1 715 108	100,0
Surface agricole utilisée	28 880 025	28 843 575	100,0
Surfaces boisées et peupleraies en plein y c. haies et alignements d'arbres	24 665 117	24 718 096	100,0
Landes (non productives, non pacagées, friches, maquis, garrigues)	2 172 406	2 114 026	97,0
Sols artificialisés	5 338 670	5 381 137	101,0
Autres (plages, roches, eaux intérieures...)	2 768 223	2 767 607	100,0
Surface totale (IGN)	63 824 441	63 824 441	100,0

1. La ligne est un "dont" des lignes "Pommes de terre", "Légumes frais" et "Légumes secs".

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2017	2018	Indice 18/17
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 596 837	3 554 232	98,8
Vaches nourrices	4 154 472	4 094 903	98,6
Toutes vaches	7 751 309	7 649 135	98,7
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	741 759	695 731	84,1
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	942 969	911 080	95,0
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	457 702	473 173	132,9
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	127 577	118 455	92,8
Mâles de type viande de plus de 2 ans	280 058	281 071	100,4
Total bovins de plus de 2 ans	2 550 065	2 479 510	97,2
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	1 146 069	1 081 963	89,3
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	1 006 526	934 343	97,3
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	395 387	390 975	104,0
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	260 458	239 072	91,8
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	572 922	533 982	93,2
Total autres bovins de 1 à 2 ans	3 381 362	3 180 335	94,1
Veaux de boucherie	596 230	618 731	104,3
Autres femelles de moins de 1 an	2 861 657	2 872 559	100,2
Autres mâles de moins de 1 an	1 812 961	1 812 768	100,1
Total bovins de moins de 1 an	5 270 848	5 304 058	100,6
Ensemble espèce bovine	18 953 584	18 613 038	98,2
Espèce porcine			
Porcelets	4 699 729	4 869 676	103,6
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 854 042	1 885 663	101,7
Truies de 50 kg et plus	1 005 348	1 026 525	102,1
Verrats de 50 kg et plus	16 937	16 896	99,8
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	5 354 801	5 498 952	102,7
Ensemble espèce porcine	12 930 857	13 297 712	102,8
Espèce caprine			
Chevrettes	293 728	304 262	103,6
Chèvres (femelles ayant mis bas)	870 142	893 332	102,7
Autres caprins (y compris boucs)	106 867	104 513	97,8
Ensemble espèce caprine	1 270 737	1 302 107	102,5
Espèce ovine			
Agnelles	1 054 243	1 080 978	102,5
Brebis-mères (y c. réforme)	4 580 329	4 663 542	101,8
<i>dont brebis-mères laitières</i>	<i>1 247 035</i>	<i>1 255 072</i>	<i>100,6</i>
Autres ovins (y compris béliers)	1 266 884	1 304 200	102,9
Ensemble espèce ovine	6 901 456	7 048 720	102,1

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)			Hors exploitations (tête)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	319 879	317 910	99,4	139 525	142 692	102,3
Chevaux lourds	55 387	54 564	98,5	10 087	8 920	88,4
Ensemble espèce chevaline	375 266	372 474	99,3	149 612	151 612	101,3
Anes, mulets, bardots	27 085	25 991	96,0	11 330	10 673	94,2
Ensemble équidés	402 351	398 465	99,0	160 942	162 285	100,8

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1 000 têtes)		
	2017	2018	Indice 18/17
Poules pondeuses d'œufs à couver	10 630	10 181	95,8
Poules pondeuses d'œufs de consommation	50 504	47 971	95,0
Poulettes	25 417	24 118	94,9
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	158 223	157 020	99,2
Ensemble Gallus	244 774	239 290	97,8
Canards à gaver	10 222	11 964	117,0
Canards à rôtir	13 234	13 126	99,2
Dindes et dindons (au 1er octobre)	20 136	18 806	93,4
Oies au 1er octobre (à rôtir, à gaver)	339	340	100,3
Pintades	10 020	10 408	103,9
Cailles d'élevage	8 421	8 100	96,2
Lapines reproductrices	732	713	97,4

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Animaux finis produits dans le département /la région

Catégories	Production totale			Poids moyen			Poids produit (équivalent carcasse)		
	(têtes)			(kg/têtes)			(tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Bovins									
Vaches de réforme laitières	868 660	876 358	100,9	315	316	100,3	273 305	276 607	101,2
Vaches de réforme nourrices	731 117	736 695	100,8	406	413	101,8	296 617	304 402	102,6
Total vaches de réforme	1 599 777	1 613 053	100,8	356	360	101,1	569 922	581 009	101,9
Génisses laitières de plus de 2 ans	89 600	91 613	102,2	305	306	100,5	27 294	28 051	102,8
Génisses viande de plus de 2 ans	392 857	400 397	101,9	393	398	101,2	154 467	159 273	103,1
Total génisses de plus de 2 ans	482 457	492 010	102,0	377	381	101,1	181 761	187 324	103,1
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8 427	8 611	102,2	219	224	102,5	1 844	1 933	104,8
Génisses viande 1 à 2 ans	74 003	74 329	100,4	294	301	102,5	21 763	22 400	102,9
Total génisses de 1 à 2 ans	82 430	82 940	100,6	286	293	102,4	23 608	24 333	103,1
Génisses de 8 mois à 1 an	44 074	41 732	94,7	202	209	103,3	8 922	8 723	97,8
Total génisses	608 961	616 682	101,3	352	357	101,6	214 292	220 380	102,8
Mâles de plus de 2 ans	237 128	220 122	92,8	409	410	100,1	97 054	90 228	93,0
Mâles de 1 à 2 ans	861 602	842 891	97,8	408	418	102,4	351 870	352 603	100,2
Mâles de 8 mois à 1 an	73 987	67 691	91,5	249	267	107,4	18 403	18 072	98,2
Total mâles	1 172 717	1 130 704	96,4	399	408	102,3	467 327	460 903	98,6
Veaux de boucherie laitiers	683 080	652 646	95,5	135	135	99,7	92 448	88 059	95,3
Veaux de boucherie viande	596 001	594 154	99,7	149	150	100,5	88 728	88 872	100,2
Total veaux de boucherie	1 279 081	1 246 800	97,5	142	142	100,2	181 177	176 931	97,7
Ensemble bovins	4 660 536	4 607 239	98,9	307	312	101,6	1 432 717	1 439 223	100,5
Porcins									
Porcelets	141 647	156 389	110,4	15	15	99,3	2 161	2 378	110,1
Porcs charcutiers	22 931 887	23 048 048	100,5	91	91	100,2	2 083 048	2 097 153	100,7
Truies et verrats de réforme	380 201	394 033	103,6	164	305	186,1	62 342	120 271	192,9
Ensemble porcins	23 453 733	23 598 470	100,6	92	94	102,7	2 147 550	2 219 803	103,4
Caprins									
Chevreaux de lait	795 949	830 284	104,3	8	8	98,7	6 022	6 186	102,7
Autres chevreaux	107 631	115 758	107,6	10	10	102,0	1 096	1 202	109,7
Caprins de réforme	172 333	181 210	105,2	23	23	100,9	3 927	4 177	106,4
Ensemble caprins	1 075 905	1 127 252	104,8	10	10	100,0	11 044	11 564	104,7
Ovins									
Agneaux de lait	523 331	520 295	99,4	8	8	100,0	3 988	3 967	99,5
Autres agneaux	4 031 663	4 078 470	101,2	18	18	100,6	73 143	74 071	101,3
Moutons et ovins de réforme	907 241	948 656	104,6	26	26	98,9	23 991	24 777	103,3
Ensemble ovins	5 462 231	5 547 421	101,6	19	19	100,0	101 122	102 815	101,7

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Animaux finis produits dans le département /la région (suite)

Catégories	Production totale			Poids moyen			Poids produit (équivalent carcasse)		
	(millier de têtes)			(kg/millier de têtes)			(tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Volailles et lapins									
Coqs et poules de réforme	40 571	40 678	100,3	1 453	1 470	101,2	58 930	59 815	101,5
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	820 801	806 398	98,2	1 371	1 400	102,1	1 125 554	1 128 956	100,3
Canards gras	21 326	30 053	140,9	4 382	4 295	98,0	93 454	129 077	138,1
dont Foies gras (canards)				537	545	101,6	11 442	16 374	143,1
Canards à rôtir	43 451	43 210	99,4	2 700	2 709	100,3	117 332	117 052	99,8
Dindes et dindons	49 334	48 590	98,5	7 597	7 755	102,1	374 793	376 806	100,5
Oies grasses	232	256	110,3	6 325	6 049	95,6	1 467	1 549	105,5
dont Foies gras (oies)				759	766	101,0	176	196	111,4
Oies à rôtir	223	203	91,0	4 069	3 999	98,3	907	812	89,5
Pintades	25 524	26 787	104,9	1 420	1 419	99,9	36 232	38 003	104,9
Cailles d'élevage	49 466	48 343	97,7	202	199	98,1	10 012	9 596	95,8
Lapins	31 494	30 141	95,7	1 451	1 455	100,3	45 683	43 851	96,0

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	238 633 593	238 571 165	100,0	4 698 230	4 808 465	102,3	2 858 205	2 896 484	101,3
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 031 161	3 094 653	102,1	1 463 957	1 471 280	100,5	195 014	198 623	101,9
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	<i>946 480</i>	<i>1 152 091</i>	<i>121,7</i>	<i>159 520</i>	<i>104 344</i>	<i>65,4</i>	<i>210</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 589 625	1 577 280	99,2	17 790	15 137	85,1	869	2 220	255,5
Production finale	243 254 379	243 243 098	100,0	6 179 977	6 294 882	101,9	3 054 088	3 097 327	101,4

Taux butyreux (g/l)	41,20	41,27	100,2
Matière protéique	33,38	33,20	99,5

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses			Production moyenne d'œufs			Production totale d'œufs		
	(millier)			(par pondeuse et par an)			(millier)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Œufs de consommation	50 808	48 778	96,0	288	290	100,7	14 630 949	14 135 486	96,6
Œufs à couver	10 606	10 214	96,3	195	195	100,0	2 071 334	1 994 355	96,3

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche			Production récoltée		
				(kg/ruche)			(kg)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Miel	866 862	927 444	107,0	17,0	21,0	123,5	14 448 973	19 469 700	134,7

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

France métropolitaine

• Céréales, oléagineux et protéagineux	30
• Pailles de céréales	31
• Cultures fourragères	31
• Cultures industrielles	32
• Pommes de terre et tubercules	33
• Cultures légumières	34
• Cultures fruitières	36
• Cultures florales	38
• Production du vignoble	39
• Production de vins, jus et moûts	39
• Répartition du territoire	40
• Effectifs des animaux en fin d'année	41
• Animaux finis produits	43
• Production de lait et utilisation à la ferme	45
• Production d'œufs des élevages professionnels	45
• Apiculture des exploitants agricoles	45

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Céréales (y c. semences)								
Blé tendre d'hiver	4 948 207	4 866 337	98,3	74	70	36 468 623	33 955 378	93,1
Blé tendre de printemps	13 872	13 871	100,0	65	65	90 518	90 034	99,5
Total blé tendre	4 962 079	4 880 208	98,4	74	70	36 559 141	34 045 412	93,1
Blé dur d'hiver	361 331	347 261	96,1	57	51	2 069 277	1 758 406	85,0
Blé dur de printemps	8 674	6 625	76,4	57	56	49 479	37 076	74,9
Total blé dur	370 005	353 886	95,6	57	51	2 118 755	1 795 481	84,7
Seigle et méteil	24 187	24 449	101,1	45	45	109 715	109 820	100,1
Orge et escourgeon d'hiver	1 397 894	1 283 591	91,8	65	63	9 083 763	8 140 441	89,6
Orge et escourgeon de printemps	506 978	484 380	95,5	59	63	3 003 033	3 032 294	101,0
Total orge et escourgeon	1 904 872	1 767 971	92,8	64	63	12 086 796	11 172 735	92,4
Avoine d'hiver	70 984	59 342	83,6	49	47	346 665	279 165	80,5
Avoine de printemps	42 306	32 489	76,8	45	46	190 675	149 066	78,2
Total avoine	113 290	91 831	81,1	47	47	537 341	428 231	79,7
Maïs grain	1 375 832	1 364 700	99,2	104	92	14 296 601	12 500 466	87,4
<i>dont maïs grain irrigué</i>	<i>506 923</i>	<i>510 811</i>	<i>100,8</i>	<i>116</i>	<i>111</i>	<i>5 882 612</i>	<i>5 681 436</i>	<i>96,6</i>
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	<i>868 909</i>	<i>853 889</i>	<i>98,3</i>	<i>97</i>	<i>78</i>	<i>8 413 989</i>	<i>6 819 030</i>	<i>81,0</i>
Maïs semence	59 728	61 438	102,9	40	37	237 775	224 759	94,5
Total maïs	1 435 560	1 426 138	99,3	101	89	14 534 376	12 725 225	87,6
Sorgho	56 239	60 765	108,0	58	53	325 792	320 363	98,3
Triticale	303 894	283 807	93,4	52	48	1 579 318	1 349 469	85,4
Autres céréales non mélangées	74 862	57 347	76,6	35	33	263 310	187 924	71,4
Mélanges de céréales (hors méteil)	78 013	95 488	122,4	41	37	317 650	356 685	112,3
Total céréales	9 323 001	9 041 890	97,0	73	69	68 432 192	62 491 344	91,3
Riz Indica	1 783	1 476	82,8	58	56	10 406	8 329	80,0
Riz Japonica	13 527	10 994	81,3	59	58	79 521	63 760	80,2
Riz	15 310	12 470	81,5	59	58	89 927	72 089	80,2
Total toutes céréales	9 338 311	9 054 360	97,0	73	69	68 522 119	62 563 433	91,3
Oléagineux (y c. semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 399 346	1 614 716	115,4	38	31	5 309 976	4 975 178	93,7
Colza de printemps (et navette)	2 097	1 873	89,3	35	29	7 401	5 359	72,4
Total colza (et navette)	1 401 443	1 616 589	115,4	38	31	5 317 377	4 980 537	93,7
Tournesol	586 225	552 073	94,2	27	22	1 598 972	1 239 080	77,5
Soja	141 829	153 853	108,5	29	26	415 202	398 481	96,0
Lin oléagineux	29 116	24 757	85,0	19	19	54 730	45 835	83,7
Autres oléagineux	10 231	9 873	96,5	19	15	19 744	14 793	74,9
Total oléagineux	2 168 844	2 357 145	108,7	34	28	7 406 025	6 678 726	90,2
Protéagineux (y c. semences)								
Féveroles (et fèves)	77 429	57 221	73,9	26	25	199 046	142 528	71,6
Pois protéagineux	215 781	167 131	77,5	36	35	768 601	590 221	76,8
Lupin doux	5 378	2 918	54,3	23	24	12 547	6 959	55,5
Total protéagineux	298 588	227 270	76,1	33	33	980 193	739 708	75,5

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17
Total pailles	16 927 092	15 969 549	94,3

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Choux fourragers	2 428	2 364	97,4	453	455	110 002	107 453	97,7
Autres	12 548	12 356	98,5			549 971	532 724	96,9
Total choux, racines et tubercules fourragers	14 976	14 720	98,3			659 973	640 177	97,0

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Maïs fourrage irrigué	101 035	98 118	97,1	141	141	1 424 324	1 384 660	97,2
Maïs fourrage non irrigué	1 304 877	1 317 514	101,0	135	119	17 664 316	15 697 789	88,9
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 405 912	1 415 632	100,7	136	121	19 088 641	17 082 449	89,5
Autres fourrages annuels	260 915	274 975	105,4			1 120 268	1 030 575	92,0
Total fourrages annuels	1 666 827	1 690 607	101,4			20 208 909	18 113 024	89,6

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Luzerne pour déshydratation	67 308	67 876	100,8	115	102	771 506	690 350	89,5
Autres prairies artificielles	306 283	357 044	116,6	74	74	2 253 509	2 634 214	116,9
Total prairies artificielles	373 591	424 920	113,7	81	78	3 025 015	3 324 564	109,9
Total prairies temporaires	2 965 282	2 648 305	89,3	70	65	20 695 145	17 074 352	82,5
Total prairies non permanentes	3 338 873	3 073 225	92,0	71	66	23 720 159	20 398 916	86,0
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans	6 787 859	7 095 322	104,5	53	44	35 968 188	31 533 833	87,7
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	2 445 313	2 439 662	99,8	14	13	3 294 608	3 120 191	94,7
Total superficie toujours en herbe	9 233 172	9 534 984	103,3	43	36	39 262 796	34 654 024	88,3
Ensemble	12 572 045	12 608 209	100,3	50	44	62 982 955	55 052 939	87,4

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Betteraves industrielles	486 097	485 854	100,0	952	822	46 300 141	39 914 027	86,2

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17
Chanvre papier (paille et graine) (y c. semences)	10 856	10 551	97,2	81	83	88 018	87 659	99,6
Lin textile (roui non battu) (y c. semences)	98 218	105 881	107,8	61	65	596 787	688 615	115,4
Autres plantes textiles (chanvre textile) (y c. semences)	6 802	5 907	86,8	61	63	41 607	37 122	89,2
Total plantes à fibre (yc. semences)	115 876	122 339	105,6					
Tabacs bruns	8	12	150,0	34	23	27	28	101,9
Tabac Virginie	1 994	1 824	91,5	27	26	5 439	4 714	86,7
Tabac blanc	875	783	89,5	28	25	2 430	1 950	80,2
Total tabac (sec non fermenté)	2 877	2 619	91,0	27	26	7 896	6 691	84,7
Houblon (superficie non en production)	84	71	84,5					
Houblon (en production)	397	426	107,3	18	17	706	742	105,2
Chicorée à café (racines)	1 109	1 652	149,0	454	470	50 335	77 712	154,4
Autres cultures industrielles	2 650	2 918	110,1					
Total cultures industrielles diverses	7 117	7 686	108,0					
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	20228	23468	116,0					
				En kg d'essence				
Lavande	4 245	4 662	109,8	22	25	92 158	116 617	126,5
Lavandin	18 892	20 770	109,9	84	79	1 584 117	1 646 134	103,9
Total plantes aromatiques, médicinales et à parfum	43 365	48 900	112,8					

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Pommes de terre

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Pommes de terre											
Plants certifiés	20 861	21 592	103,5	302	281	629 972	606 003	96,2			
Dessus de plants						88 460	78 265	88,5	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	23 315	24 075	103,3	480	397	1 118 162	956 750	85,6	21	21	100,0
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	9 018	8 669	96,1	293	292	264 184	253 361	95,9	11 071	12 117	109,5
Conservation et demi- saison	140 687	145 048	103,1	458	411	6 444 488	5 964 541	92,6	2 282 953	2 225 132	97,5
Ensemble de consommation	149 705	153 717	102,7	448	405	6 708 672	6 217 902	92,7			
Ensemble Pommes de terre	193 881	199 384	102,8	441	394	8 545 266	7 858 921	92,0			

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures légumières

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée			Rendement		Production récoltée			dont production dirigée vers la transformation		
	(ha)			(100 kg/ha)		hors jardins (tonne)			hors jardins (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	6 224	5 742	92,3	76	53	47 129	30 619	65,0	3 973	2 004	50,4
Asperges en production	4 444	4 599	103,5	49	46	21 690	21 154	97,5	411	280	68,1
Céleris branches	457	552	120,8	335	333	15 289	18 400	120,3	2 193	1 621	73,9
Choux-fleurs	16 735	16 680	99,7	160	158	267 446	263 112	98,4	22 703	23 850	105,1
Choux brocolis à jets	2 260	2 302	101,9	107	102	24 182	23 490	97,1			
Choux de Bruxelles	772	776	100,5	183	183	14 120	14 202	100,6	5 651	5 500	97,3
Choux à choucroute	854	792	92,7	797	618	68 046	48 969	72,0	65 637	48 252	73,5
Choux autres	4 660	4 709	101,1	209	202	97 559	95 112	97,5			
Endives racines	8 968	8 724	97,3	339	329	304 093	287 319	94,5			
Endives chicons						151 262	150 730	99,6			
Epinards	5 633	5 606	99,5	213	205	120 251	115 068	95,7	94 313	84 048	89,1
Poireaux	4 832	4 927	102,0	322	307	155 758	151 182	97,1			
Laitues	8 358	8 247	98,7	262	268	219 274	220 999	100,8			
Chicorées frisées	994	997	100,3	311	330	30 890	32 935	106,6			
Chicorées scaroles	829	789	95,2	302	294	25 012	23 180	92,7			
Cresson	113	113	100,0	360	359	4 063	4 061	100,0			
Mâche	7 734	7 744	100,1	54	53	41 529	40 707	98,0			
Autres salades	3 584	3 577	99,8	133	127	47 508	45 543	95,9			
Bettes et cardes	364	361	99,2	380	385	13 832	13 884	100,4			
Persil	1 172	1 273	108,6	172	172	20 114	21 916	109,0	5 977	6 268	104,9

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	1 433	1 432	99,9	121	132	17 336	18 945	109,3	1 028	1 336	130,0
Fraises sous serre	1 858	1 882	101,3	211	180	39 193	33 949	86,6	32	52	162,5
Total fraises	3 291	3 314	100,7	172	160	56 529	52 894	93,6	1 060	1 388	130,9
Aubergines	473	536	113,3	551	522	26 073	27 984	107,3			
Concombres plein air	61	65	106,6	1 082	1 048	6 597	6 814	103,3			
Concombres sous serres	524	519	99,0	2 422	2 277	126 900	118 195	93,1			
Total concombres	585	584	99,8	2 282	2 141	133 497	125 009	93,6			
Cornichons	116	116	100,0	95	68	1 096	790	72,1	450	178	39,6
Courgettes	2 691	2 681	99,6	438	404	117 770	108 253	91,9	8 166	10 246	125,5
Melons plein air	12 843	12 109	94,3	203	191	260 856	231 834	88,9			
Melons sous serre	677	681	100,6	258	228	17 498	15 553	88,9			
Total melons	13 520	12 790	94,6	206	193	278 354	247 387	88,9			
Pastèques	168	176	104,8	461	464	7 749	8 160	105,3			
Poivrons et piments	809	807	99,8	345	375	27 887	30 292	108,6			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	3 666	3 609	98,4	248	248	90 830	89 491	98,5			
Tomates plein air pour le frais	299	295	98,7	464	452	13 868	13 320	96,0	0	0	
Tomates plein air pour l'industrie	2 384	2 323	97,4	757	687	180 507	159 697	88,5	177 890	153 419	86,2
Tomates sous serres	2 003	2 020	100,8	2 937	2 532	588 309	511 492	86,9	0	0	
Total tomates	4 686	4 638	99,0	1 670	1 476	782 684	684 509	87,5	177 890	153 419	86,2

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Statistique agricole annuelle 2017 - 2018

Agreste Chiffres et Données n° 2019-16

Cultures légumières (suite)

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée			Rendement		Production récoltée			dont production dirigée vers la transformation		
	(ha)			(100 kg/ha)		hors jardins (tonne)			hors jardins (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Racines, bulbes et tubercules											
Ail (en vert)	242	236	97,5	106	104	2569	2466	96,0			
Ail (en sec)	2561	2597	101,4	70	68	17 863	17 634	98,7			
Betteraves potagères	3091	3115	100,8	491	413	151 912	128 798	84,8	115 165	88 196	76,6
Carottes pour le frais	8047	7917	98,4	382	383	307 438	303 379	98,7	26 670	20 028	75,1
Carottes pour l'industrie	4442	4127	92,9	616	516	273 613	213 154	77,9	271 440	203 665	75,0
Total carottes	12489	12044	96,4	465	429	581 051	516 533	88,9	298 110	223 693	75,0
Céleris raves	1597	1557	97,5	370	360	59 022	56 110	95,1			
Echalotes	2350	2244	95,5	211	196	49 476	43 968	88,9			
Navets potagers	2307	2247	97,4	248	231	57 280	51 949	90,7			
Oignons blancs	2565	2488	97,0	241	260	61 741	64 756	104,9			
Oignons de couleur	9937	10409	104,7	409	426	406 615	443 446	109,1	163 520	177 618	108,6
Radis	3206	3149	98,2	153	149	49 168	46 953	95,5	0	0	
Salsifis et scorsonères	568	601	105,8	338	273	19 191	16 432	85,6	17 953	15 227	84,8
Légumes à cosse											
Petits pois (grain)	38333	40235	105,0	65	61	247 475	244 214	98,7	229 215	218 405	95,3
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	5655	5427	96,0	67	63	37 663	34 153	90,7	25 654	22 904	89,3
Haricots verts (y c. haricots beurre)	31535	30553	96,9	125	125	392 728	383 365	97,6	339 400	337 491	99,4
Autres légumes frais											
Maïs doux	20247	22068	109,0	207	206	419 042	454 356	108,4	410 075	449 755	109,7
Légumes secs (y c. semences)											
Haricots secs	4362	4709	108,0	24	22	10 601	10 459	98,7			
Lentilles	32129	35617	110,9	13	14	41 627	50 630	121,6			
Pois secs (pois de casserie)	16089	24664	153,3	17	13	26 632	32 534	122,2			
Champignons et truffes											
Champignons cultivés						86 124	78 946	91,7	61 015	52 914	86,7
Truffes						30	42	140,0			

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17

Fruits à noyau

Abricots	12 197	12 272	100,6	131	92	159 347	112 887	70,8	21 231	13 293	62,6
Bigarreaux	7 360	7 345	99,8	52	40	38 336	29 366	76,6	7 830	5 549	70,9
Griottes et autres cerises	778	780	100,3	27	42	2 086	3 279	157,2	629	1 740	276,6
Total cerises	8 138	8 125	99,8	50	40	40 422	32 645	80,8	8 459	7 289	86,2
Pavies	192	187	97,4	284	239	5 443	4 468	82,1	4 161	3 313	79,6
Pêches	4 746	4 637	97,7	245	210	116 296	97 269	83,6	6 366	5 620	88,3
Nectarines et brugnon	4 332	4 219	97,4	230	194	99 594	81 808	82,1			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnon	9 270	9 043	97,6	239	203	221 333	183 545	82,9	10 527	8 933	84,9
Prunes à pruneaux	10 410	10 338	99,3	145	103	150 705	106 791	70,9	150 566	106 757	70,9
Mirabelles	1 608	1 604	99,8	83	116	13 273	18 648	140,5	7 996	11 603	145,1
Reines-claude	1 165	1 149	98,6	122	120	14 171	13 760	97,1	475	479	100,8
Quetsches	323	310	96,0	134	139	4 330	4 315	99,7	1 721	2 242	130,3
Autres prunes	1 475	1 474	99,9	230	208	33 962	30 697	90,4			
Total prunes	14 981	14 875	99,3	144	117	216 441	174 211	80,5	160 758	121 081	75,3
Olives (pour la bouche et à l'huile)	17 384	17 395	100,1	13	15	22 132	26 036	117,6	21 938	25 553	116,5

Fruits à pépin

Pommes à cidre	13 064	13 080	100,1	187	229	243 827	299 284	122,7			
Jules Guyot	1 256	1 263	100,6	259	243	32 529	30 654	94,2	1 116	1 149	103,0
William's	1 624	1 612	99,3	254	277	41 327	44 705	108,2	17 092	17 697	103,5
Autres poires d'été	97	97	100,0	217	241	2 108	2 333	110,7	540	529	98,0
Poires d'été (ensemble)	2 977	2 972	99,8	255	261	75 964	77 692	102,3	18 753	19 379	103,3
Poires d'automne	1 911	1 918	100,4	234	227	44 630	43 581	97,6	2 448	2 427	99,1
Poires d'hiver	358	349	97,5	267	236	9 560	8 219	86,0			
Total poires de table	5 246	5 239	99,9	248	247	130 154	129 492	99,5	21 201	21 806	102,9
Pommes Golden	11 138	10 883	97,7	347	347	386 056	378 034	97,9	61 251	54 350	88,7
Granny Smith	2 781	2 739	98,5	474	465	131 682	127 317	96,7	16 442	12 698	77,2
Gala	6 917	7 014	101,4	427	400	295 530	280 287	94,8	18 998	19 622	103,3
Autres pommes	16 462	16 822	102,2	389	390	639 848	655 422	102,4	65 431	60 008	91,7
Total pommes de table	37 298	37 458	100,4	390	385	1 453 116	1 441 060	99,2	162 122	146 678	90,5

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17

Fruits à coque

Amandes	1 242	1 219	98,1	9	9	1 078	1 133	105,1			
Châtaignes	8 228	8 477	103,0	7	10	5 676	8 696	153,2	1 143	2 372	207,5
Noix	21 651	22 173	102,4	15	17	32 629	37 694	115,5			
Noisettes	6 232	6 682	107,2	18	23	11 111	15 656	140,9			

Baies

Actinidia (Kiwi)	3 809	3 804	99,9	143	141	54 416	53 608	98,5			
Cassis et myrtilles	2 431	2 408	99,1	35	38	8 496	9 206	108,4	6 888	7 419	107,7
Framboises	679	674	99,3	67	75	4 549	5 029	110,6	1 626	1 594	98,0
Groseilles	279	292	104,7	63	60	1 757	1 745	99,3	1 177	1 121	95,2

Fruits divers

Figues	428	439	102,6	87	76	3 718	3 340	89,8			
--------	-----	-----	-------	----	----	-------	-------	------	--	--	--

Agrumes

Clémentines, mandarines	1 369	1 390	101,5	234	277	32 051	38 435	119,9			
Pamplemousses	187	187	100,0	346	265	6 469	4 950	76,5			

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2017	2018	Indice 18/17
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	1 124	1 104	98,2
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	1 247	1 234	99,0
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	2 247	2 249	100,1
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	2 127	2 034	95,6
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 775	1 743	98,2

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)			Superficie totale (ha)			Rendement		Production de raisin (tonne)			dont production récoltée pour le fruit (tonne)		
	Indice			Indice			Indice		Indice			Indice		
	2017	2018	18/17	2017	2018	18/17	2017	2018	2017	2018	18/17	2017	2018	18/17
Vignes à raisin de table	5 233	5 233	100,0	5 435	5 440	100,1	67	67	35 142	35 019	99,6	34 242	34 099	99,6
Vignes à raisin de cuve	745 221	745 381	100,0	782 246	786 773	100,6	67	84	4 975 871	6 232 726	125,3	4	3	71,4
Ensemble	750 454	750 614	100,0	787 681	792 213	100,6	67	84	5 011 013	6 267 745	125,1	34 246	34 102	99,6

Production de vins, jus et mouûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)			Rendement (hl/ha)		Production de vin blanc (hl)			Production de vin rouge (hl)			Production de vin (hl)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	438 553	436 646	99,6	40	51	6 416 894	8 529 725	132,9	10 995 460	13 788 375	125,4	17 412 354	22 318 100	128,2
Récolte non classée						159 587	1 037 254	650,0	261 705	439 866	168,1	421 292	1 477 120	350,6
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	438 553	436 646	99,6	41	55	6 576 481	9 566 979	145,5	11 257 165	14 228 241	126,4	17 833 646	23 795 220	133,4
Récolte pour AOP de vins doux naturels	7 504	6 330	84,4	19	22	104 152	102 344	98,3	35 362	35 345	100,0	139 514	137 689	98,7
Récolte non classée						1 099	1 006	91,5	334	184	55,1	1 433	1 190	83,0
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	7 504	6 330	84,4	19	22	105 251	103 350	98,2	35 696	35 529	99,5	140 947	138 879	98,5
Récolte vins et vins doux naturels AOP	446 057	442 976	99,3	39	51	6 521 046	8 632 069	132,4	11 030 822	13 823 720	125,3	17 551 868	22 455 789	127,9
Récolte non classée de vins et vins doux						160 686	1 038 260	646,1	262 039	440 050	167,9	422 725	1 478 310	349,7
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	446 057	442 976	99,3	40	54	6 681 732	9 670 329	144,7	11 292 861	14 263 770	126,3	17 974 593	23 934 099	133,2
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	76 277	77 953	102,2	89	126	6 792 084	9 839 458	144,9	0	0	0	6 792 084	9 839 458	144,9
Récolte non classée						15 396	19 002	123,4	0	0	0	15 396	19 002	123,4
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	76 277	77 953	102,2	89	127	6 807 480	9 858 460	144,8	0	0	0	6 807 480	9 858 460	144,8
Récolte de vins IGP	194 701	193 370	99,3	53	66	2 883 079	3 615 643	125,4	7 372 262	9 045 827	122,7	10 255 341	12 661 470	123,5
Récolte non classée de vins IGP						71 837	61 036	85,0	199 091	234 437	117,8	270 928	295 473	109,1
Total récolte agronomique de vins IGP	194 701	193 370	99,3	54	67	2 954 916	3 676 679	124,4	7 571 353	9 280 264	122,6	10 526 269	12 956 943	123,1
Récolte sans IG avec mention de cépage						362 081	630 165	174,0	120 694	218 232	180,8	482 775	848 397	175,7
Récolte sans IG sans mention de cépage						300 811	661 862	220,0	645 439	1 206 945	187,0	946 250	1 868 807	197,5
Total récolte de vins sans IG	28 196	31 082	110,2	51	87	662 892	1 292 027	194,9	766 133	1 425 177	186,0	1 429 025	2 717 204	190,1
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						247 919	1 118 298	451,1	461 130	674 487	146,3	709 049	1 792 785	252,8
Total récolte des vins non classés et sans IG	745 231	745 381	100,0	49	66	17 107 020	24 497 495	143,2	1 227 263	2 099 664	171,1	2 138 074	4 509 989	210,9
Total vins (JO-CVI)	745 231	745 381	100,0	49	66	17 107 020	24 497 495	143,2	19 630 347	24 969 211	127,2	36 737 367	49 466 706	134,6

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Répartition du territoire

Catégories	Surface (ha)		
	2017	2018	Indice 18/17
Jachères	485 038	485 508	100,0
Céréales (y c. semences)	9 338 311	9 054 360	97,0
Oléagineux (y c. semences)	2 168 844	2 357 145	109,0
Protéagineux (y c. semences)	298 588	227 270	76,0
Betteraves industrielles (n. c. semences)	486 097	485 855	100,0
Plantes à fibres (y c. semences)	116 874	122 373	105,0
Cultures industrielles diverses (n. c. semences)	6 603	7 637	116,0
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (n. c. semences)	43 024	48 489	113,0
Pommes de terre (y c. plants)	193 881	199 383	103,0
Légumes frais (n. c. semences)	212 972	212 024	100,0
Légumes secs	51 906	66 823	129,0
<i>dont maraîchage (pommes de terre, légumes frais et secs)*</i>	<i>34 931</i>	<i>35 466</i>	<i>102,0</i>
Fleurs et plantes ornementales	8 514	8 309	98,0
Semences et plants divers	77 989	81 043	104,0
Choux, racines et tubercules fourragers	13 822	13 517	98,0
Fourrages annuels	1 476 079	1 497 964	101,0
Prairies artificielles et temporaires	3 337 069	3 085 630	92,0
Jardins et vergers familiaux des exploitants	14 550	14 548	100,0
Terres arables	18 330 161	17 967 878	98
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	178 957	180 619	101,0
Vignes	787 666	792 724	101,0
Pépinières ligneuses	15 408	15 341	100,0
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	17 377	17 098	98,0
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	999 408	1 005 782	101,0
Surfaces toujours en herbe des exploitations	7 547 786	7 836 822	104,0
Surface agricole utilisée des exploitations	26 871 800	26 829 314	99,8
Jardins et vergers familiaux des non exploitants	139 761	139 654	100,0
Surfaces toujours en herbe hors exploitations (collectif et hors champ)	1 685 938	1 691 102	100,0
Surface agricole utilisée	28 697 499	28 660 070	100,0
Surfaces boisées et peupleraies en plein y c. haies et alignements d'arbres	16 933 572	16 986 551	100,0
Landes (non productives, non pacagées, friches, maquis, garrigues)	2 051 554	1 994 693	97,0
Sols artificialisés	5 270 047	5 311 974	101,0
Autres (plages, roches, eaux intérieures...)	1 956 015	1 955 399	100,0
Surface totale (IGN)	54 908 687	54 908 687	100,0

*. La ligne est un "dont" des lignes "Pommes de terre", "Légumes frais" et "Légumes secs".

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2017	2018	Indice 18/17
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 590 772	3 548 206	98,8
Vaches nourrices	4 108 802	4 049 802	98,6
Toutes vaches	7 699 574	7 598 008	98,7
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	740 580	694 670	84,1
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	932 441	900 018	94,8
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	453 484	469 209	133,3
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	127 026	117 855	92,8
Mâles de type viande de plus de 2 ans	269 173	269 945	100,3
Total bovins de plus de 2 ans	2 522 704	2 451 697	97,2
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	1 144 407	1 080 648	89,3
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	999 291	926 861	97,3
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	392 901	388 689	104,0
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	259 322	237 994	91,8
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	564 617	525 662	93,1
Total autres bovins de 1 à 2 ans	3 360 538	3 159 854	94,0
Veaux de boucherie	596 122	618 666	104,3
Autres femelles de moins de 1 an	2 848 227	2 859 243	100,2
Autres mâles de moins de 1 an	1 800 295	1 800 518	100,1
Total bovins de moins de 1 an	5 244 644	5 278 427	100,6
Ensemble espèce bovine	18 827 450	18 487 986	98,2
Espèce porcine			
Porcelets	4 670 527	4 841 812	103,7
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 824 890	1 857 656	101,8
Truies de 50 kg et plus	994 164	1 015 847	102,2
Verrats de 50 kg et plus	16 280	16 251	99,8
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	5 325 091	5 470 552	102,7
Ensemble espèce porcine	12 830 952	13 202 118	102,9
Espèce caprine			
Chevrettes	287 909	298 209	103,6
Chèvres (femelles ayant mis bas)	850 767	872 561	102,6
Autres caprins (y compris boucs)	97 139	93 560	96,3
Ensemble espèce caprine	1 235 815	1 264 330	102,3
Espèce ovine			
Agnelles	1 051 371	1 078 092	102,5
Brebis-mères (y c. réforme)	4 572 881	4 656 001	101,8
<i>dont brebis-mères laitières</i>	<i>1 246 958</i>	<i>1 254 995</i>	<i>100,6</i>
Autres ovins (y compris béliers)	1 260 022	1 297 367	103,0
Ensemble espèce ovine	6 884 274	7 031 460	102,1

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)			Hors exploitations (tête)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	318 670	316 701	99,4	136 088	139 055	102,2
Chevaux lourds	55 359	54 536	98,5	10 041	8 874	88,4
Ensemble espèce chevaline	374 029	371 237	99,3	146 129	147 929	101,2
Anes, mulets, bardots	26 943	25 849	95,9	11 163	10 506	94,1
Ensemble équidés	400 972	397 086	99,0	157 292	158 435	100,7

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1 000 têtes)		
	2017	2018	Indice 18/17
Poules pondeuses d'oeufs à couvrir	10 555	10 098	95,7
Poules pondeuses d'oeufs de consommation	49 456	46 901	94,8
Poulettes	25 127	23 808	94,8
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	155 801	154 386	99,1
Ensemble gallus	240 939	235 193	97,6
Canards à gaver	10 221	11 963	117,0
Canards à rôtir	13 095	12 976	99,1
Dindes et dindons (au 1er octobre)	20 026	18 686	93,3
Oies au 1 ^{er} octobre (à rôtir, à gaver)	333	334	100,3
Pintades	9 905	10 284	103,8
Cailles d'élevage	8 408	8 086	96,2
Lapines reproductrices	720	701	97,4

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Animaux finis produits dans le département/la région

Catégories	Production totale			Poids moyen			Poids produit (équivalent carcasse)		
	(têtes)			(kg/têtes)			(tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Bovins									
Vaches de réforme laitières	868 175	875 917	100,9	315	316	100,3	273 217	276 533	101,2
Vaches de réforme nourrices	725 076	730 777	100,8	407	415	101,8	295 287	303 086	102,6
Total vaches de réforme	1 593 251	1 606 694	100,8	357	361	101,1	568504	579619	102,0
Génisses laitières de plus de 2 ans	89 224	91 268	102,3	305	307	100,5	27 241	28 006	102,8
Génisses viande de plus de 2 ans	391 018	398 505	101,9	394	399	101,1	154 138	158 903	103,1
Total génisses de plus de 2 ans	480 242	489 773	102,0	378	382	101,0	181379	186910	103,0
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8 212	8 430	102,7	221	227	102,6	1 817	1 913	105,3
Génisses viande 1 à 2 ans	72 021	72 159	100,2	297	304	102,6	21 354	21 948	102,8
Total génisses de 1 à 2 ans	80 233	80 589	100,4	289	296	102,5	23 171	23 861	103,0
Génisses de 8 mois à 1 an	43 716	41 369	94,6	204	210	103,3	8 898	8 699	97,8
Total génisses	604 191	611 731	101,2	353	359	101,6	213 447	219 469	102,8
Mâles de plus de 2 ans	229 736	212 772	92,6	414	415	100,2	95 204	88 381	92,8
Mâles de 1 à 2 ans	856 925	838 523	97,9	409	419	102,4	350 605	351 438	100,2
Mâles de 8 mois à 1 an	73 777	67 536	91,5	249	267	107,3	18 374	18 052	98,2
Total mâles	1 160 438	1 118 831	96,4	400	409	102,3	464 184	457 871	98,6
Veaux de boucherie laitiers	682 940	652 471	95,5	135	135	99,7	92 352	87 959	95,2
Veaux de boucherie viande	595 913	594 068	99,7	149	150	100,5	88 719	88 862	100,2
Total veaux de boucherie	1 278 853	1 246 539	97,5	142	142	100,1	181 071	176 821	97,7
Ensemble bovins	4 636 733	4 583 795	98,9	308	313	101,6	1 427 206	1 433 780	100,5

Porcins

Porcelets	140 752	155 683	110,6	15	15	100,0	2 146	2 367	110,3
Porcs charcutiers	22 754 354	22 877 743	100,5	91	91	100,1	2 068 011	2 082 731	100,7
Truies et verrats de réforme	377 147	391 206	103,7	164	306	186,9	61 748	119 710	193,9
Ensemble porcins	23 272 251	23 424 632	100,7	92	94	102,7	2 131 904	2 204 808	103,4

Caprins

Chevreaux de lait	795 949	830 284	104,3	8	8	98,7	6 022	6 186	102,7
Autres chevreaux	100 782	107 732	106,9	10	10	102,0	1 010	1 094	108,3
Caprins de réforme	165 107	174 307	105,6	23	23	100,9	3 813	4 061	106,5
Ensemble caprins	1 061 830	1 112 323	104,8	10	10	100,0	10 844	11 341	104,6

Ovins

Agneaux de lait	523 331	520 295	99,4	8	8	100,0	3 988	3 967	99,5
Autres agneaux	4 028 949	4 075 801	101,2	18	18	100,6	73 094	74 023	101,3
Moutons et ovins de réforme	904 794	945 976	104,6	27	26	98,5	23 953	24 735	103,3
Ensemble ovins	5 457 070	5 542 072	101,6	19	19	100,0	101 034	102 724	101,7

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Animaux finis produits dans le département/la région (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes)			Poids moyen (kg/millier de têtes)			Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Volailles et lapins									
Coqs et poules de réforme	39 997	40 096	100,2	1 453	1 471	101,3	58 124	58 999	101,5
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	809 485	794 070	98,1	1 371	1 400	102,1	1 109 966	1 111 950	100,2
Canards gras	21 325	30 051	140,9	4 382	4 295	98,0	93 452	129 073	138,1
<i>dont Foies gras (canards)</i>				537	545	101,6	11 442	16 374	143,1
Canards à rôtir	43 246	43 049	99,5	2 701	2 710	100,3	116 811	116 645	99,9
Dindes et dindons	49 187	48 455	98,5	7 604	7 761	102,1	374 001	376 075	100,6
Oies grasses	232	256	110,3	6 325	6 049	95,6	1 467	1 549	105,5
<i>dont Foies gras (oies)</i>				759	766	101,0	176	196	111,4
Oies à rôtir	213	193	90,6	4 145	4 074	98,3	883	786	89,0
Pintades	25 353	26 519	104,6	1 420	1 419	100,0	35 996	37 640	104,6
Cailles d'élevage	49 392	48 277	97,7	202	199	98,1	9 997	9 582	95,9
Lapins	31 240	29 900	95,7	1 452	1 457	100,3	45 369	43 555	96,0

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	238 443 605	238 387 400	100,0	4 698 230	4 808 465	102,3	2 858 205	2 896 484	101,3
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 030 781	3 094 273	102,1	1 463 912	1 471 235	100,5	195 014	198 623	101,9
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	946 480	1 152 091	121,7	159 520	104 344	65,4	210	0	0,0
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 575 825	1 553 280	98,6	17 780	15 127	85,1	869	2 220	255,5
Production finale	243 050 211	243 034 953	100,0	6 179 922	6 294 827	101,9	3 054 088	3 097 327	101,4

Taux butyreux (g/l)	41,28	41,27	100,0
Matière protéique	33,20	33,20	100,0

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)			Production totale d'œufs (millier)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Œufs de consommation	49 761	47 708	95,9	288	290	100,7	14 345 674	13 848 926	96,5
Œufs à couver	10 545	10 164	96,4	195	195	100,0	2 058 352	1 983 764	96,4

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)			Production récoltée (kg)		
	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17	2017	2018	Indice 18/17
Miel	846 720	905 606	107,0	17,0	21,0	123,5	14 227 433	19 217 872	135,1

Source : SAA 2017 – 2018 définitive

Productions végétales

Céréales, oléagineux et protéagineux

La nomenclature des espèces végétales suit largement les nomenclatures adoptées par les bases internationales (GRIN et Mansfeld) ainsi que la liste des noms stabilisés de l'International Seed Testing Association (ISTA).

Céréales

Blé tendre

(*Triticum aestivum* L.),
y compris épeautre
(*Triticum spelta* L.)

Les blés alternatifs semés avant le 15 février sont rangés dans la catégorie « blés d'hiver » ; postérieurement à cette date, ils sont classés en « blés de printemps ». Les variétés amélioratrices de la force boulangère dits blés de force, notamment Qualital, Galibier, Florence-Aurore sont incluses.

Spécification : blé tendre (et épeautre) battu, 15 % d'humidité.

Blé dur

(*Triticum durum* Desf. et hybrides interspécifiques à même nombre de chromosomes)

Le blé dur est une céréale distincte du blé tendre qui s'emploie sous forme de semoule directement et dans la fabrication des pâtes alimentaires ou des gâteaux.

Le blé dur doit avoir une couleur de jaune ambré à brun et présenter une cassure vitreuse d'aspect translucide et corné. Il ne doit pas être confondu avec les blés tendres dits de « force ».

Spécification : blé dur battu, 15 % d'humidité.

Seigle

(*Secale cereale* L.)
et méteil (mélange blé-seigle)

Dans cette rubrique, pourra figurer le grain du seigle ergoté, produit sous contrat pour usage pharmaceutique, pour surface et production.

Spécification : seigle battu, 15 % d'humidité.

Orge

(*Hordeum vulgare* L.)

Figurent ici l'orge (à 2 rangs) et l'escourgeon (à 6 rangs). Cette rubrique comprend également les orges destinés à la brasserie.

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Avoine

(*Avena sativa* L.)

Spécification : avoine battue, 15 % d'humidité.

Maïs

(*Zea mays* L.)

Est compté ici le maïs récolté en grain ou épi, et conservé généralement sec, mais aussi par voie humide (ensilage), ainsi que le maïs récolté en épi pour être stocké en cribs. Le maïs récolté en vert plante entière (pour ensilage ou alimentation animale directe) est classé en « fourrages annuels ». Le maïs pour pop-corn est inclus ici. Exclure le maïs doux, classé en légumes. Le maïs cultivé comme « couvert à gibier » est classé en jachères.

Spécification : maïs en grain, 15 % d'humidité.

Sorgho

(*Sorghum bicolor* [L.] Moench)

Sorgho récolté en grain. Le sorgho-fourrage est classé dans les « fourrages annuels ». Le sorgho à balai est classé dans le poste « Autres cultures industrielles ».

Spécification : en grain, 15 % d'humidité.

Triticale

(*Triticosecale*)

Il s'agit d'un hybride de blé et de seigle destiné principalement à l'alimentation animale (à ne pas confondre avec le méteil, mélange de blé et seigle).

Spécification : 15 % d'humidité.

Autres céréales non mélangées

Figurent notamment dans ce poste toutes les autres céréales non mélangées non dénommées ailleurs : sarrasin (*Polygonum fagopyrum*), alpiste (*Phalaris canariensis*), millet à grappes ou commun (*Panicum miliacum*), millet panis (*Setaria italica* [L.] P. Beauv.)...

Mélanges

Il s'agit de cultures de plusieurs espèces récoltées ensemble : orge-avoine, blé-avoine, etc.

Riz

(*Oryza sativa* L.)

On distingue le riz indica et le riz japonica.

Spécification : riz paddy (grain vêtu), 15 % d'humidité.

Oléagineux

Colza et navette

(*Brassica napus* L. var. *napus* et *Brassica rapa* subsp. *oleifera* DC.)

Ce sont des plantes cultivées pour leur graine riche en huile. Le colza-fourrage est porté en « autres fourrages annuels ».

Rendement exprimé en graines.

Spécification : 9 % d'humidité.

Tournesol

(*Helianthus annuus* L.)

Le tournesol est une plante cultivée pour son huile et son tourteau. Le tournesol fourrage récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification : 9 % d'humidité.

Soja*(Glycine max [L.] Merrill)*

Le soja est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le soja récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Ne pas confondre avec le haricot mungo, petit haricot asiatique consommé en germes et improprement appelé germes de soja ou soja vert (*Vigna radiata L. Wilczek*).

Exprimé en graines.

Spécification : 14 % d'humidité.

Lin oléagineux*(Linum usitatissimum L.)*

Il s'agit du lin dont les graines riches en huile sont utilisées pour l'alimentation animale et humaine ainsi que dans l'industrie.

Autres oléagineux

Ce poste comprend tous les oléagineux autres, non détaillés par ailleurs. Il peut s'agir de l'œillette (*Papaver somniferum L.*), de la moutarde blanche ou noire (*Sinapis alba L.*), du carthame (*Carthamus tinctorius L.*), du sésame (*Sesamum indicum L.*), de la cameline (*Camelina sativa [L.] Crantz*), du ricin (*Ricinus communis L.*), de l'arachide (*Arachis hypogaea L.*) pour les départements d'outre-mer, etc.

L'œillette-pavot, cultivée pour sa production de capsules à usage médicinal sera classée pour l'ensemble de sa production (capsules et graines pour l'huile) au poste correspondant dans la rubrique « Plantes aromatiques, médicinales et à parfum ». La graine de pavot destinée à la pâtisserie, biscuiterie, sera traitée comme une graine pour l'huilerie et classée dans le poste « autres oléagineux ».

Protéagineux

Ce poste correspond aux légumes secs destinés à l'alimentation animale. Les légumes secs sont classés soit en protéagineux, soit en légumes.

Féveroles et fèves*(Vicia faba L.)*

Les deux types, fèves à gros grains (var. major), féveroles à petits grains (var. equina et minor) sont regroupés. Les fèves d'ailleurs n'occupent que de très faibles surfaces. L'ensemble est classé en protéagineux, il comprend pourtant les fèves destinées à l'alimentation humaine. Les féveroles cultivées pour le fourrage sont à classer en « autres fourrages annuels ».

Pois protéagineux*(Pisum sativum L.)*

Pour les pois secs, un éclatement a été fait entre pois protéagineux (destiné à l'alimentation animale ou l'extraction de protéines) et pois de casserie (destiné à l'alimentation humaine), bien qu'un même lot puisse avoir les deux destinations suivant les débouchés. Le pois fourrager récolté en vert plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification : 14 % d'humidité.

Lupin doux*(Lupinus albus L.)*

Il s'agit du lupin blanc cultivé pour ses graines riches en protéines. Le lupin récolté plante entière pour le fourrage, et souvent cultivé en association avec une céréale, est à classer en « autres fourrages annuels ».

Cultures fourragères**Choux racines et tubercules fourragers****Choux fourragers***(Brassica oleracea L. var. viridis L.)***Autres racines et tubercules fourragers**

Sont notamment inclus dans ce poste : les betteraves fourragères (*Beta vulgaris L. var. rapacea Koch*) pour la consommation animale (betteraves fourragères, danoises,

demi-sucrières), les navets fourragers (*Brassica rapa L. var. rapa*) cultivés pour leur racine, les carottes fourragères (*Daucus carota L.*), les courges fourragères (*Cucurbita spp.*), les rutabagas (*Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Reichb.*), les topinambours (*Helianthus tuberosus L.*), les panais (*Pastinaca sativa L.*), les radis fourragers (*Raphanus sativus L.*), etc.

Les navets fourragers (*Brassica rapa L. var. rapa*) cultivés pour la feuille sont rangés au poste « autres fourrages annuels ».

Fourrages annuels**Maïs fourrage et ensilage***(Zea mays L.)*

Le maïs récolté plante entière ensilé, est considéré comme « maïs fourrage ». Le maïs pour déshydratation est noté dans ce poste également. Le maïs-grain ensilé est compté en céréales. Le maïs cultivé comme engrais vert est à classer en jachère. La période de récolte peut exceptionnellement déborder la fin de la campagne.

Autres fourrages annuels

Ce poste englobe tous les autres fourrages annuels notamment : le trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum L.*), les Ray-grass (*Lolium perenne L. et Lolium multiflorum Lam.*) de très courte durée (en particulier en dérobée) ainsi que les débuts et fins de cycle de prairies de ray-grass (d'Italie, anglais ou hybride), les céréales fourragères en vert (orge, sorgho, seigle...), les mélanges céréales-légumineuses (vesce-avoine), les autres oléagineux fourragers (tournesol, soja...), les autres protéagineux fourragers (lupin, féveroles, pois) s'ils sont consommés en vert. On note ici les céréales « dites fourragères » qui ne sont pas récoltées en grain mais pacagées par les animaux, le plus souvent orge et avoine.

Les ray-grass occupant le sol une campagne agricole complète sont par convention comptés en prairie.

Coefficients de conversion de fourrage vert en sec, à titre indicatif :

- Maïs fourrage : 30 %
- Sorgho fourrage : 25 %
- Autres céréales en vert : 20 %
- Colza fourrager : 18 %
- Ray-grass : 20 %
- Autres : 20 %

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Prairies artificielles

Prairies ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères (pures ou en mélanges) : **luzerne** (*Medicago sativa* L.), **trèfle violet** (*Trifolium pratense* L.), **sainfoin** (*Onobrychis viciifolia* Scop.), **minette** (*Medicago lupulina* L.), **lotier** (*Lotus corniculatus* L.), **trèfle blanc** (*Trifolium repens*), etc. Le plus souvent fauchées, ces surfaces occupent le sol plus d'un an, en moyenne 5 ans, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont à classer en prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

La production de luzerne livrée à la déshydratation est isolée.

Remarques : pour les déclarations des surfaces **PAC**, les prairies artificielles sont des prairies en place depuis moins de 5 ans. Une prairie artificielle peut avoir plus de cinq ans d'âge (si cet état correspond aux usages locaux). Elle est dite « de longue durée ».

Prairies temporaires

Prairies ensemencées en graminées fourragères, ou éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées.

Selon qu'elles sont semées au printemps (de l'année « n ») ou à l'automne (de l'année « n »), ces prairies seront récoltées l'année du semis sous forme d'ensilage ou de pâturage ou l'année suivante, et dans les deux cas, au cours de la campagne « n-1, n », allant du 01/11/n-1 au 31/10/n.

Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à **six récoltes**, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

Ce poste regroupe les semis d'une seule graminée pure comme par exemple le ray-grass anglais (*Lolium perenne* L.), dactyle (*Dactylis glomerata* L.), fétuque élevée (*Festuca arundinacea* Schreb.), brome (*Bromus hordeaceus* L.), etc. avec ou sans trèfle blanc (*Trifolium repens* L.) mais aussi les mélanges d'une graminée avec une légumineuse autre que le trèfle blanc (ray-grass-trèfle violet, dactyle-luzerne, fétuque élevée-luzerne par exemple) et les mélanges de plusieurs graminées avec ou sans légumineuse.

Remarques : pour les déclarations des surfaces PAC, les prairies temporaires sont des prairies en place depuis moins de 5 ans. Une prairie temporaire peut avoir plus de cinq ans d'âge (si cet état correspond aux usages locaux). Elle est dite « de longue durée ».

Surfaces toujours en herbe

Les surfaces toujours en herbe sont destinées à la production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées de longue durée et les prairies naturelles, non semées, dont la production est d'au moins 1 500 unités fourragères à l'hectare et suffit à couvrir les besoins d'une unité gros bétail à l'hectare pendant six mois (l'unité gros bétail se définit à partir des équivalences

basées sur les besoins alimentaires des animaux ; ainsi par exemple, une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an et consommant 3 000 unités fourragères ou 4 500 kg de matière sèche par an correspond à 1 UGB tandis qu'une brebis équivaut à 0,15 UGB). Les prairies permanentes productives sont d'origine semées (prairies temporaires de 6 ans et plus) ou d'origine naturelle (très anciennes ou prairies artificielles semées depuis plus de 10 ans). Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture.

Les STH peu productives (parcours, landes productives, alpages...) donnent une production inférieure au seuil précédent et sont essentiellement pacagées. Une partie de la superficie est souvent occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse.

Remarques : pour les déclarations des surfaces PAC, les prairies permanentes sont des prairies en place depuis plus de 5 ans.

Cultures industrielles et pommes de terre

Les betteraves industrielles et la canne à sucre

Betteraves industrielles

Les betteraves industrielles (*Beta vulgaris* L. var. *altissima* Döll) sont destinées à la sucrerie ou à la distillerie. Le rendement et la production sont exprimés à 16 % de richesse saccharimétrique, et betteraves lavées et décolletées.

Les betteraves pour éthanol sont incluses dans ce poste.

Canne à sucre (*Saccharum* L.)

La canne à sucre est à renseigner par les départements d'outre-mer.

La production non destinée à l'alimentation est comprise dans ce poste.

Plantes à fibres (textiles)**Chanvre papier***(Cannabis sativa L.)*

La production comprend la paille à l'état sec et la graine (semences ou chènevis). Le chènevis est un sous-produit utilisé pour la nourriture des oiseaux et pour la pêche.

Lin textile*(Linum usitatissimum L.)*

La production est relative au lin roui non battu, c'est-à-dire paille et graine. Les semences sont incluses.

Autres plantes textiles

Ce poste comprend le chanvre textile exprimé en filasse rouie.

Les départements d'outre mer ne sont pas concernés.

Plantes industrielles diverses**Tabac***(Nicotiana tabacum L.)*

La superficie comprend les plants. Le poste tabac est décomposé en 3 grandes catégories : *Virginie* (tabac blond), *Burley* (tabac blond) et tabacs bruns (Paraguay, etc.).

Le rendement et la production sont exprimés en feuilles sèches non fermentées. Le tabac déclassé est inclus dans cette rubrique.

Houblon*(Humulus lupulus L.)*

Il sera distingué pour les superficies, le houblon non en production et le houblon en production.

Spécification : production et rendement sont donnés en cônes séchés (humidité de 11 à 13 % environ), le séchage étant une activité agricole.

Chicorée à café*(Cichorium intybus L.)*

Le rendement est exprimé en « racines fraîches lavées ». Si la production est connue en cossettes, elle a été transformée dans la spécification demandée.

Autres plantes industrielles

Ce poste comprend notamment les bourgeons de cassis, la betterave rouge pour la fabrication de colorants, le sorgho à balai (*Sorghum bicolor* [L.] Moench), le seigle récolté en vert pour la vannerie, la cardère à foulon (*Dipsacus sativus* [L.] Honck.).

Plantes aromatiques, médicinales et à parfum**Vanille***(Vanilla)*

Poste uniquement pour les départements d'outre mer.

Œillette-pavot ou pavot médicinal*(Papaver somniferum L.)*

Le rendement et la production comprennent les capsules utilisées pour un usage médicinal (extraction d'opium) et les graines destinées en particulier à l'huilerie.

Lavande*(Lavandula angustifolia Mill.),***Lavandin***(Lavandula x intermedia Loisel.)*

Les rendements sont exprimés en kilogrammes d'essence à l'hectare.

Les plants ne sont pas comptés ici (ils sont repris au poste pépinières ligneuses).

Géranium (hors Pélargonium)

Le rendement est exprimé en kilogrammes d'essence à l'hectare. Ces plantes sont des productions des départements d'outre-mer.

Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Ce poste comprend notamment le fenouil (*Foeniculum vulgare* Mill.) destiné à la fabrication de boissons anisées (le fenouil bulbe est classé en légumes), la sauge sclérée (*Salvia sclarea*), la menthe verte (*Mentha spicata* L.) utilisée comme assaisonnement, la menthe poivrée (*Mentha x piperita* L.) pour la fabrication d'essence, etc. (Cf. Annexe I). Les superficies en lavande et lavandin non destinées à la distillation mais à

la fabrication de bouquets parfumés figurent ici.

Pour les départements d'outre-mer, seront renseignés ici notamment : le cacao (*Theobroma cacao* L.), le café (*coffea*), le curcuma (*Curcuma longa* L.), le gingembre (*Zingiber officinale* Roscoe), le poivre (*Piper*), le thym (*Thymus*).

Pommes de terre*(Solanum tuberosum L.)***Plants certifiés et dessus de plants**

Les plants certifiés regroupent en surface l'ensemble des surfaces cultivées pour la production de plants contrôlés et agréés par la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FNPPT) et le Service officiel de certification (SOC). Sur ces surfaces (acceptées au contrôle), une partie de la production peut ne pas être agréée ; elle est alors comptée en production de la ligne « Dessus de plants ». Les surfaces non acceptées sont comptées, en surface et en production, à la ligne « Pommes de terre de conservation »

Les pommes de terre de féculerie

Les pommes de terre de féculerie sont essentiellement cultivées pour la féculerie et plus rarement pour la distillerie. La production et le rendement seront indiqués à 17 % de richesse féculière.

Les pommes de terre primeurs ou nouvelles

Commercialisées avant le 15 août.

Les pommes de terre de demi-saison

Récoltées avant maturité complète, et commercialisées après le 15 août.

Les pommes de terre de conservation

Elles sont récoltées pour la consommation humaine ou animale, elles sont récoltées à maturité complète et peuvent être stockées pour la conservation.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 18 février 2009 seuls peuvent bénéficier de la dénomination « primeurs » ou « nouvelles » les tubercules récoltés avant complète maturité, dont la peau se détache facilement par simple grattage et inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeurs ou nouvelles est autorisée depuis le début de la campagne jusqu'au 15 août inclus. Le terme demi-saison désigne les pommes de terre de mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date limite.

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes concernent les départements d'outre-mer.

Igname (Dioscorea)

Toutes les espèces

Manioc (Manihot esculenta)

Ce poste comprend le manioc amer (Manihot utilisima) non consommable sans prétraitement à l'eau dont les racines séchées sont transformées en tapioca ou en farine, le manioc doux (Manihot opi) dont les racines sont directement consommables.

Autres tubercules

Ce poste comprend notamment : madère, dachine, songe, taro (*Colocasia esculenta* L.) patate douce (*Ipomoea batatas* L. *toloman*, arrow-root), herbes aux flèches (*Maranta arundinacea* L.).

Cultures légumières

Légumes feuillus et à tige

Artichauts

(*Cynara scolymus* L.)

Frais, pédoncule 10 cm.

Les principales variétés cultivées sont : Camus de Bretagne, Violet de Provence, Blanc Hyérois et leurs hybrides.

Asperges

(*Asparagus officinalis* L.)

Asperges vertes, blanches et violettes. Il s'agit de la superficie en production. Les plants et griffes d'asperges sont exclus. La production d'asperges est en frais, en l'état.

Céleris-branches

(*Apium graveolens* L. var. *dulce* [Mill.] Pers.) 40 cm.

Tous types variétaux : à feuillage vert et côtes minces et plates (Vert d'Elne...) ou doré, à gros cœurs et côtes charnues (Géant vert amélioré...). Pour la transformation, les produits finaux sont le « cœur » et les garnitures (ou côtes).

Choux-fleurs

(*Brassica oleracea* L. var. *botrytis* L.)

En l'état, coupés haut de tige. Ce poste comprend les choux formant une inflorescence compacte et à boutons indifférenciés. Y figurent le plus commun d'entre eux à inflorescence blanche ainsi que d'autres de diverses couleurs, verts, oranges ou jaune soufre comme le « Romanesco » à la forme pyramidale. Sont exclus les choux brocolis « à jets » mais pris en compte les choux-fleurs d'hiver souvent appelés brocolis, comme les variétés Brocolis extra-hâtif, demi-hâtif d'Angers.

Choux brocolis

(*Brassica oleracea* L. var. *cymosa* Duch)

Ce poste comprend les choux cultivés pour leur inflorescence unique ou ramifiée, dont les boutons floraux sont différenciés. Sont donc inclus les brocolis verts « à jets » ainsi que ceux qui forment une pomme unique comme le type Calabrese. À ne pas confondre avec le chou-fleur d'hiver appelé improprement chou brocoli.

Choux de Bruxelles

(*Brassica oleracea* L. var. *gemmifera* D.C.)

Choux à choucroute (*Brassica oleracea* L. var. *capitata* L.). Il s'agit d'un chou pommé à feuillage blanc pour la choucroute.

Choux autres

(*Brassica oleracea* L.)

En l'état, frais.

Ce poste comprend toutes les variétés de choux qui ne sont pas distinguées par ailleurs. Il s'agit de tous les choux pommés (vert, rouge ou blanc) parmi lesquels les choux cabus (à feuilles lisses) et les choux de Milan (à feuilles gaufrées et cloquées).

Dans les départements d'outre-mer : le chou chinois ou *Pet-sai* (*Brassica rapa* subsp. *Pekinensis*), les palmistes de la famille des *Arecacées* (palmiers) dont le bourgeon terminal est consommé comme légume : chou-palmiste, palmiste franc, palmier royal, palmiste à colonne, chou coco.

Endives

(*Cichorium intybus* L.)

(ou chicorée de Bruxelles ou chicorée Witloof)

Compte tenu du mode de culture de ce légume, la production de racines est distinguée de la production de chicons. La surface concerne les racines alors que la production concerne les chicons.

La production d'endives s'effectue en deux étapes : d'abord la production de racines obtenue par semis puis éclaircissage, puis la production de chicons obtenue par forçage des racines.

La formation du chicon a lieu, sur la même exploitation ou sur une autre exploitation. Elle se réalise à l'obscurité pour obtenir un produit blanc et non amer. Elle s'obtient selon deux méthodes : en couche (méthode traditionnelle) ou en bacs (en salle de forçage, les racines étant irriguées par une solution nutritive).

Les racines d'endives ont été semées au printemps et ont été récoltées à l'automne de la même année.

La production de chicons est étalée de l'automne jusqu'en août de l'année suivante.

Épinards

(*Spinacia oleracea* L.)

En frais, en branches. Production pour le marché de frais et l'industrie.

Poireaux

(*Allium porrum* L.)

Primeur et de conservation.

Salades laitues

(*Lactuca sativa* L.)

ce poste comprend :

- laitue romaine (ou chicons)

à longues feuilles dressées et à grosses nervures. Les principales variétés sont : Grise maraîchère, Verte maraîchère, Blonde maraîchère, *Green tower*...

- laitue pommée

- les laitues batavias : feuilles assez craquantes, souvent ondulées, aux nervures marquées. Toutes variétés : blondes (Dorée de printemps), vertes, rouges et de type Iceberg ;

- les autres laitues pommées : lisses ou beurre, grasses (Sucrine, Craquante d'Avignon, Têtue de Nîmes...);

- les laitues à couper : « feuille de chêne » (Feuille de chêne blonde et rouge, *Salad Bowl*...), frisées (*Lolla rossa*, *Lolla blonda*...).

Salades chicorées frisées

(*Cichorium endivia* L. var. *latifolium* Lam.)

et scaroles

(*Cichorium endivia* L. var. *crispum* Lam.)

Sont exclues les autres chicorées telles que les variétés Trévise, Vérone...

On distingue 2 postes :

- la chicorée frisée

les feuilles sont très découpées et la pomme peu ou moyennement dense.

Les principales variétés sont : Très fine maraîchère, Été à cœur jaune, Grosse pommant seule, Wallonne...

- la chicorée scarole

les feuilles sont entières ou peu découpées, gaufrées et épaisses et la pomme est très dense chez la scarole. Les principales variétés sont : Ronde verte à cœur plein, Grosse bouclée, Géante maraîchère...

Salade cresson ou cresson de fontaine

(*Nasturtium officinale* R. Br.)

La superficie est nette, donc excluant les talus. Le cresson donne lieu à plusieurs récoltes ; la surface n'est comptée qu'une fois, le rendement tenant compte des deux ou trois récoltes.

Salade mâche

(*Valerianella locusta* [L.] Laterr.)

Tous types variétaux : à petite graine (rosette de faible diamètre et à petites feuilles) et à grosse graine (rosette large et à feuilles veinées).

Autres salades

Ce poste regroupe notamment le pissenlit (*Taraxacum officinale* Weber), le cresson alénois (*Lepidium sativum* L.) et les autres salades non dénommées ailleurs (autres chicorées, mesclun, roquette, jeunes pousses...).

Bettes à cardes

(*Beta vulgaris* L. var. *flavescens* L.)

Cardes blanches, vertes ou rouges. Elles sont également appelées blettes ou poirées.

Brèdes

(*Acmella oleracea* L.)

Ce poste ne comprend que la brède mafane. Les brèdes désignant un ensemble très divers de feuilles comestibles, les autres dénominations « brèdes » ne doivent pas figurer ici mais être réparties dans les postes correspondants tels le cresson pour la brède cresson ou les choux autres pour la brède *petsaï*.

Persil

(*Petroselinum crispum* [Mill.] Nym.)

Le persil pour l'industrie est inclus dans le poste. Tous types variétaux : persil commun (ou persil simple, feuille à limbe plat) et persil frisé (ou persil double, feuille à l'aspect frisé).

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises

(*Fragaria ananassa* Duch. ex

Decaisne et Naudin)

et fraises des bois

(*Fragaria vesca* L.)

Toutes variétés : non remontantes semi-remontantes et remontantes. Les superficies en fraisiers remontants ne sont comptées qu'une seule fois.

Aubergines

(*Solanum melongena* L.)

Le fruit peut être zébré soit blanc jaunissant à maturité ou vert.

Banane plantain

(*Musa x paradisiaca*.)

Cette banane-légume est plus longue que la banane-fruit (30 à 40 cm) et nettement moins sucrée. Elle peut être appelée selon le lieu géographique banane farine ou banane jaune, banane à cuire...

Concombres et cornichons

(*Cucumis sativus* L.)

En culture de concombre, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante.

La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production

tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

Christophine

(*Sechium edule*)

Ou chayote, chouchou.

Courgettes

(*Cucurbita pepo* L.)

Frais, en l'état. Les courgettes sont des courges récoltées à l'état immature. Toutes les variétés sont à prendre en compte : ronde de Nice, grise, blanche, jaune...

Gombo

(*Abelmoschus esculentus* L.)

Son fruit est une capsule de forme pyramidale récoltée verte et employée comme légume et comme condiment.

Melons

(*Cucumis melo* L.)

Frais, en l'état. Toutes les variétés : Cantaloup, brodé, d'hiver, Galia.

Pastèques

(*Citrullus lanatus* [Thunb.] Matsumura et Nakai)

Frais, en l'état. Toutes les variétés : à fruit sphérique ou ovoïde, lisse, d'un vert noirâtre ou marbré de vert grisâtre.

Poivrons

(*Capsicum annuum* L.)

Toutes les variétés, quelles que soient la forme du fruit ou sa couleur.

Potirons

(*Cucurbita maxima* Duch. ex Lam.),
courges musquées

(*Cucurbita moschata* [Duch. ex Lam.]
Duch. ex Poir.)

et citrouilles, patissons, spaghetti
végétal...

(*Cucurbita pepo* L.),

giraumon

(*Cucurbita maxima* Duch)

Toutes les destinations sont prises en compte, y compris les légumes utilisés pour la fête d'Halloween.

Tomates

(*Lycopersicon esculentum* Mill.)

Fraîches, en l'état, qu'elles soient destinées au frais ou à l'industrie.

En culture de tomate, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante. La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

La production dirigée vers la transformation n'est pas cultivée sous serres. Elle est donc inférieure ou égale à la production totale – la production sous serres.

Les principales variétés de tomates destinées à l'industrie sont : Nautico, Promo, Cannery Row, Perfect peel, Coudoulet, Figalou.

Le poste comprend également, sans les isoler la catégorie tomate-grappe.

Racines, bulbes et tubercules

Ail

(*Allium sativum* L.)

En vert, en sec. La récolte a lieu à partir de mai-juin pour une commercialisation en vert ou en demi-sec et à partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet pour une commercialisation en sec.

Betteraves potagères

(*Beta vulgaris* L. var. *vulgaris*)

Non cuite.

Exclure les betteraves utilisées pour la fabrication de colorants, à classer en « autres cultures industrielles ». Tous types variétaux (types globe ou long).

Carottes (*Daucus carota* L.) Sans fanes. Toutes les carottes pour l'alimentation humaine : primeur (type Nantaise améliorée ou assimilé), de saison ou de conservation (type Demi-longue nantaise améliorée) et pour l'industrie (petite racine ou grosse racine). La production écartée au moment du conditionnement ne doit pas être comptabilisée, elle est assimilée à des pertes sur le champ.

Céleris-raves

(*Apium graveolens* L. var. *rapaceum* [Mill.] Gaudin)

Sans fanes.

Échalotes : échalote rose

(*Allium cepa* L. var. *aggregatum* G. Don)

et échalote grise

(*Allium oschaninii* O. Fedtschenko)

En vert, en sec.

Toutes variétés : ronde, demi-longue ou longue.

Navets potagers

(*Brassica rapa* L. var. *rapa*)

Toutes variétés, longs et demi-longs, ronds et aplatis.

Oignons

(*Allium cepa* L. var. *cepa*)

En vert, en sec. On distingue les oignons blancs pour commercialisation en bottes ou à confire et les oignons couleur (jaune ou rouge).

Radis

(*Raphanus sativus* L.)

Radis blancs, jaunes, gris, noirs, roses et violets, qu'ils soient petits ou gros.

Salsifis et scorsonères

La racine du vrai salsifis (*Tragopogon porrifolius* L.) est conique, de couleur blanc-jaunâtre ; celle de la scorsonère (*Scorzonera hispanica* L.) est cylindrique, de couleur brun-noir. L'essentiel des légumes transformés vendus comme salsifis sont botaniquement des scorsonères.

Légumes à cosse**Petits pois**

(*Pisum sativum* L.)

En grains, y compris conserverie ; tous les types destinés à l'alimentation humaine doivent être pris en compte : lisse, ridé, vert clair, vert foncé...

Haricots à écosser et demi-secs

(*Phaseolus vulgaris* L.)

En grains. À ce stade végétatif, les gousses ne sont plus consommables, alors que le grain est encore riche en eau, de couleur généralement blanche ou verte (type flageolet) ; il est recherché pour sa consommation en frais ou pour la conserverie. Tous types variétaux : type flageolet, à grain vert, récolté en très grande partie en demi-sec ; type lingot, à gros grain blanc, récolté en sec ; type coco, à grain blanc souvent marbré de rose ou de bleu et récolté en demi-sec.

Haricots verts

En gousses. Ils comprennent les haricots verts traditionnels, ou filets, et les mange-tout (y.c. haricots beurre).

Les filets sont des gousses de 6 mm de diamètre environ, récoltés à la main très jeunes, avant formation des grains, des fils et du parchemin ; ils sont destinés à la consommation en frais ou à la conserverie de haut de gamme.

Les mange-tout donnent des gousses plus grosses (10 mm de diamètre environ, de couleur verte ou jaune) et sont essentiellement orientés vers la conserverie.

Légumes à cosse d'origine tropicale

Ce poste regroupe entre autres : ambrevade ou pois d'Angole (*Cajanus cajan* L.), ambérique ou haricot mungo (*Vigna radiata* L.), voème ou dolique mongette (*Vigna catjang* ou *Vigna unguiculata*)...

Autres légumes frais**Maïs doux**

(*Zea mays* L. groupe *Saccharata*)

Les grains peuvent être de couleur blanc crème ou plus couramment parfois bicolores.

Légumes secs (en grains secs)**Pois secs (de casserie)**

(*Pisum sativum* L.)

Le pois sec est utilisé soit pour la casserie (il est appelé pois de casserie), soit pour l'alimentation animale (il est appelé pois protéagineux). La destination n'est pas nécessairement connue au départ, même si la commercialisation comme pois de conserve suppose que soient remplis certains critères de qualité (notamment couleur). Il est cependant demandé de faire la distinction, le pois protéagineux faisant l'objet d'une rubrique particulière, le pois de casserie étant classé en légumes secs. Les petits pois sont à classer en légumes frais, et les pois récoltés en vert pour le fourrage sont classés au poste « autres fourrages annuels ».

Haricots secs (*Phaseolus vulgaris* L.) : leur récolte a lieu à maturité complète. Le grain sec, de couleur blanche, verte, rouge... se conserve naturellement et se commercialise en l'état.

Lentilles

(*Lens culinaris* Medik.)

Tous types variétaux : lentille large blonde à graine large et plate ; lentille verte du Puy, à petite graine très bombée d'un vert pâle et marbré de vert foncé, lentille du Berry...

Champignons et truffes**Champignons cultivés**

(*Agaricus bisporus* [Lge.] Imbach)

Y compris pleurotes (*Pleurotus oFeatus* [Jacq.] Kummer), etc.

Compte tenu de la particularité de la culture, la campagne agricole de production de champignons cultivés est l'année civile.

Truffes

Truffe du Périgord (*Tuber melanosporum* Vitt.) et truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum* Chatin).

La superficie des arbres truffiers en plantation est comprise dans les « cultures permanentes autres ». La production respecte la définition de la campagne de production.

Cultures fruitières

On appelle verger toute plantation régulière d'arbres fruitiers d'une densité au moins égale à 100 pieds à l'hectare. Quand la densité est inférieure, on parlera d'arbres isolés.

Dans le cas de mélanges d'espèces fruitières, la superficie est répartie entre les espèces selon la surface occupée par chacune d'elles (règle du *pro rata*).

Il existe deux types de plantations :

- **plantations hautes tiges :**

la hauteur du tronc est de 2 mètres environ. Le plus souvent associés à de l'herbe, ces prés vergers comportent pratiquement toujours moins de 100 pieds à l'hectare. Ils sont donc, dans ce cas, à classer en « arbres isolés » ;

- **plantations basses tiges :**

la hauteur du tronc varie de 50 cm à 1 mètre ; l'association avec une autre culture que l'herbe a souvent lieu pendant les 4 ou 5 premières années de plantation. La densité des arbres est toujours très supérieure à 100 pieds à l'hectare

Annexe - Définitions

Si la densité de ces plantations est bien au moins égale à 100 pieds à l'hectare (dans le cas contraire, il s'agit d'arbres isolés), elles définissent un verger « associé ».

Ces plantations sont donc à classer en « vergers purs et associés ».

Les vergers purs et les vergers associés sont regroupés dans une même colonne ; leur surface correspond à la surface plantée d'arbres. Cependant, la règle du prorata ne s'applique pas.

À noter que les vergers dont tous les arbres ont été arrachés et qui sont dans l'attente d'une replantation sont classés en jachères. Les vergers abandonnés sont classés en Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues.

Fruits à noyau

Abricots

(*Prunus armeniaca* L.)

Principales variétés d'après l'enquête sur la structure des vergers en 1997 2012 ? : Bergeron, Polonais ou Rougé de Provence, Orangered, Lambertin n° 1, Précoce de Tyrinthe, Rouge du Roussillon, Hargrand, Rouge de Fournes, Jumbo Cot...

Cerises

(*Prunus avium* L. :

cerisier doux,

Prunus cerasus L. : **cerisier acide et hybrides)**

• Cerise bigarreaux

Il s'agit de cerises douces, de gros calibre, à la chair ferme et sucrée. Les principales variétés sont : Burlat, Napoléon, Géant d'Hedelfingen, Van, Summit, Reverchon...

• Griottes et autres cerises

Il s'agit des guignes (cerises douces de gros calibre, à la chair fragile et au goût sucré) et des cerises acides (fruit de petite taille, à chair molle et au goût acidulé). Les principales variétés de cerises acides sont : Ferracida,

Montmorency, Montmorency de Sauvigny, Griotte du Nord...

Pêches, pavies, nectarines et brugnons

(*Prunus persica* [L.] Batsch)

Pêches

Les pêches de table sont des fruits à épiderme duveteux, à noyau libre ou semi-libre, et à chair blanche ou jaune. Les principales variétés sont :

• Pêches à chair blanche

Alexandra ou Zainara, Redwing, Fidelia ou Zaifuro, Red Robin...

• Pêches à chair jaune

Spring Lady ou Merspri, Royal Glory ou Zaifer, Springcrest, Maycrest ou Minastar, Flavorcrest...

Pavies

Les pavies sont des pêches à la peau duveteuse et à noyau adhérent à la chair, destinées notamment aux conserveries.

Nectarines et brugnons

Les nectarines sont des fruits à peau lisse, à noyau libre ou semi-libre, à chair tendre de couleur blanche ou jaune. Les brugnons sont des fruits à peau lisse, à noyau adhérent, à chair ferme de couleur blanche ou jaune. Les principales variétés sont :

• Nectarines (ou brugnons) à chair blanche

Snow Queen, Silver Gem ou Zaiverem, Queen Ruby ou Zaigibe, Flavour Giant ou Zaiflagi...

• Nectarines (ou brugnons) à chair jaune

Fantasia, Big Top ou Zaitabo, Armking, Flavortop, Flavor Gold ou Zailavor...

Prunes

(*Prunus domestica* L., *Prunus insititia* L.)

Y compris les prunes japonaises (*Prunus salicina* Lindley) et leurs hybrides.

• Prunes à pruneaux (ou prune d'Ente)

Il s'agit d'une variété de prune destinée au séchage (pruneau). La production devrait être renseignée

en frais (la production dirigée vers la transformation devrait être nulle). Cependant, la pratique actuelle est d'affecter la totalité ou la quasi-totalité de la production récoltée en production dirigée vers la transformation.

• Prunes mirabelles

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. Les principales variétés sont : Mirabelle de Nancy, Mirabelle de Metz.

• Prunes reines-claude

Il s'agit d'une variété de prune de table. Les principales variétés sont : Reine-Claude dorée ou verte, Reine-Claude de Bavay.

• Prunes quetsches

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. La principale variété est la Quetsche d'Alsace ou de Lorraine.

• Autres prunes

Ce poste comprend les prunes japonaises ou américano-japonaises (Golden Japan, Black Amber...) et les autres variétés de prunes non dénommées par ailleurs (Président ou Santa Clara, Royale de Carcassonne...).

Litchi ou Letchi

(*Litchi chinensis* Sonn.)

Petite sphère de 3 à 4 cm de diamètre, parfois un peu en forme de cœur, entourée d'une enveloppe assez coriace d'aspect écailleux qui prend une couleur rose à rouge à maturité. Les fruits sont portés par des grappes pendantes. Chaque grappe compte quelques unités à quelques dizaines de litchis.

Longani

(*Dimocarpus longan* Lour.)

Très proche du litchi, il est cependant un peu plus résistant au gel. Le fruit, sphérique, de couleur brun jaunâtre plus ou moins foncé tirant parfois sur le rouge mesure environ 2 cm de diamètre. Une grappe de longanes compte environ 30 fruits.

Ramboutan*(Nephelium lappaceum L.)*

De la même famille que les litchis, les longanes. Ce fruit se mange frais, séché ou en conserve.

Le noyau est également comestible et peut être consommé en même temps que la pulpe ou à part.

Mangue*(Mangifera indica L.)*

Fruit charnu, son poids varie de 300 g à 2 kg.

Olives*(Olea europaea.)*

Ce poste comprend toutes les olives quelle que soit leur utilisation, la table ou l'huile. La production d'olives destinées à la fabrication de l'huile est à noter en « Production commercialisée dirigée vers la transformation ».

Fruits à pépins**Pommes à cidre***(Malus domestica Borkh.)*

Beaucoup de plantations sont associées à des prés et de faible densité ; seules les plantations basse tige à haute densité sont à considérer comme vergers.

Poires de table*(Pyrus communis L.)*

Trois grandes catégories sont distinguées :

• **Poires d'été**

Elles correspondent aux fruits notés très précoces, précoces et demi-précoces sur le catalogue de l'INRA. Les 2 variétés dominantes sont distinguées : Docteur Jules Guyot et Williams ;

• **Poires d'automne**

Ce sont des fruits de maturité normale et demi-tardive du même catalogue. Parmi les variétés les plus importantes : Alexandrine Douillard, Beurré Hardy, Louise Bonne d'Avranches, Conférence, Packham's Triumph, Doyenné du Comice, Curé et Épine du Mas ou Duc de Bordeaux. Les nashis, fruits

d'une espèce de poirier d'origine japonaise, sont classés globalement ici, même si certaines variétés sont plus proches des poires d'été en termes de précocité ;

• **Poires d'hiver**

Ce sont des fruits de maturité tardive. On trouve essentiellement la variété Passe-Crassane.

Pommes de table*(Malus domestica Borkh.)*

Trois grandes variétés - ou groupes de variétés - sont distinguées :

• **Pommes Golden**

Ce poste comprend toutes les variétés de Golden. Les principales sont : Delicious, Smoothee, INRA 972, Lysgolden ou Goldenir...

• **Pommes Granny Smith**• **Autres pommes**

Dans ce poste figurent les autres variétés de pommes de table non dénommées ailleurs, et en particulier :

- **Pommes Rouges américaines**

Il s'agit de fruits de maturité normale à tardive d'origine américaine, du type Red Delicious, comprenant les variétés Starkrimson Spur, Richared, Starking, Top Red Delicious, Early Red One Delicious ou Erovan, Oregon Spur, Red Chief ou Campsur, Wellspur...

- **Pommes d'été**

Fruits de maturité très précoce et demi-précoce du catalogue de l'INRA. Ce groupe est assez hétérogène du point de vue obtention ou origine. Les principales variétés sont : Cardinal, Akane ou Primrouge, Tydeman's Early Worcester, James Grieve, Delbarestivale ou Delcorf, Reine des Reinettes, Belrene...

- **Pommes du groupe Gala** (Royal Gala ou Tenroy, Mondial Gala, Regal Gala ou Gala Must et Gala Riquier).- **Les autres pommes**

Fruits de maturité normale à très tardive. Les principales variétés sont : Jonnee ou Hilijon, Elstar, Blanche du Canada, Grise du

Canada, Melrose Nelson, Jonagold, Belchard, Jonagored ou Morrens, Clochard, Belle de Boskoop, Boskoop Rouge, Idared, Mutsu ou Crispin, Gloster ou Dali, Delbard Jubilé ou Delgollune et Braeburn, Fuji n° 1, Canada d'Auvergne, Ste Germaine, Bertanne, Red Burn...

Fruits à coque**Amandes***(Prunus dulcis [Mill.] D.A. Webb)*

L'amande en coque ou amande en sec est celle qui arrive à la casserie.

L'amandon est le résultat de la casserie (c'est-à-dire l'amande sèche décortiquée). La récolte en sec a lieu de septembre à mi-octobre.

L'unité représentative de la filière est l'amandon. C'est donc la production d'amandon qui est renseignée dans la SAA. Le passage du poids de l'amande en coque à l'amandon peut se faire avec le rendement de cassage : 100 kg d'amandes en coque donnent entre 28 et 31 kg d'amandons selon la qualité.

L'amande en vert est l'amande fraîche verte en coque, au stade où l'amandon perd sa forme gélatineuse et avant lignification totale de la coque récoltée durant une quinzaine de jours au mois de juin. La production française est marginale.

Châtaignes*(Castanea sativa Miller)*

Ne sont considérés que les arbres des châtaigneraies entretenues dont les fruits sont régulièrement ramassés ; la châtaigneraie exploitée principalement pour le bois est comprise en rubrique « superficies boisées » ; la production récoltée dans ce cas ne figure pas dans ces tableaux.

Noisettes*(Corylus avellana L.)*

Noisettes sèches en coques.

Annexe - Définitions

Noix*(Juglans regia L.)*

Noix sèches en coques ; la noix pour l'huile est incluse dans ce poste. Seuls les vergers de noyers à fruits, régulièrement exploités, doivent figurer ici.

Noix de coco*(Cocos nucifera L.)*

Production de l'huile de coprah.

Baies**Actinidia ou Kiwi***(Actinidia deliciosa [A. Chev.] C.F. Liang et A.R. Ferguson)*

Fruit également appelé yang tao, groseille de Chine.

Cassis (*Ribes nigrum* L.) et myrtilles (*Vaccinium myrtillus* L.).

Framboises*(Rubus idaeus L.)*

Ce poste exclut les mûres-framboises, hybrides américains (loganberry, boysenberry...) dont certains sont commercialisés en « framboisine ».

Groseilles

Groseilles à grappes, rouges ou blanches (*Ribes rubrum* L.) et groseilles à maquereau (*Ribes uva-crispa* L.).

Fruits tropicaux**Corossol***(Annona murica L.)*

Fruit du corossolier, il mesure jusqu'à 30 cm de long et peut peser jusqu'à 2,5 kg. Son aspect extérieur est d'un vert sombre du fait de son écorce piquée d'épines et sa chair est blanche et pulpeuse avec des graines noires indigestes.

Pomme cannelle ou atte*(Annona squamosa L.)*

Fruit de l'attier ou pommier cannelle gros comme une pomme. Sous ses écailles dures se trouve une chaire blanche, tendre, sucrée et parfumée qui se mange telle quelle.

Goyave*(Psidium guajava L.)*

Fruit du goyavier, il existe des variétés de goyaves jaunes (goyave poire) ou vertes (goyave pomme). Elles sont consommées fraîches et peuvent être transformées en confitures, en gelées et en jus de fruits.

Goyavier*(Psidium littorale L.)*

Fruit du goyavier de Chine ou goyavier fraise. Il a la forme d'une goyave mais la taille d'une mirabelle. La peau est lisse et brillante. Il peut être consommé frais ou utilisé pour confectionner des confitures, des gelées ou des sorbets.

Abricots pays*(Mammea americana)*

Ou mamey est un fruit à noyau comestible à la chair sucrée qui peut atteindre 25 cm de diamètre et peser 4 kg. Sa chair est orange et sa peau grise-brune est relativement épaisse.

Mangoustan*(Garcinia mangostana)*

Fruit arrondi violacé de la taille d'une balle de golf à la peau épaisse (très amère), renfermant une chair blanche divisée en 5 à 6 quartiers. Le goût fin est un mélange d'acidité et de sucré.

Grenadille, maracudja ou fruits de la passion*(Passiflora edulis)*

Le fruit de la passion a une saveur acidulée. Il peut servir à la fabrication de sorbets, sirops et coulis.

Fruits divers**Ananas***(Ananas comosus L.)*

Toutes les variétés, ananas bouteilles, queen...

Avocats*(Persea americana Miller)***Banane***(Musa)*

Aussi appelée « figue » en créole.

Figues*(Ficus carica L.)***Agrumes****Citrons***(Citrus limon L.),***Limes***(Citrus aurantifolia)*

Citrons verts, Combavas (*Citrus hystrix* DC.).

Mandarines*(Citrus reticulata Blanco),***Clémentines***(Citrus clementina Tanaka)*

Hybride d'oranger et de mandarinier.

Oranges*(Citrus sinensis L. Osbeck)*

Ou oranges douces.

Les oranges amères ou bigarades (*Citrus aurantium* L.) cultivées pour la fabrication de la confiture d'oranges amères ou pour l'huile essentielle ne sont pas prises en compte.

Tangor*(Citrus)*

Hybride de tangerine (*Citrus x tangerina*) et d'oranger (*Citrus sinensis*).

Pamplemousses ou pomelos*(Citrus paradisi Macfadyen)***Cultures florales**

La superficie brute comprend la surface effectivement cultivée, les allées et circulations, les emprises de haies de protection sur la parcelle, les emprises de chaufferie et autres matériels dans les serres et abris hauts de production, les tournières... Avant le recensement agricole 2010, la définition était conforme à celle du recensement 2001 de l'horticulture ornementale et des pépinières (RHOP). Il s'agissait de la surface totale de la parcelle cultivée en cas de culture en plein air ou sous abri bas, de la superficie intérieure au sol des serres et abris hauts dans ce cas.

Les **pépinières florales** comprennent en dehors de la bulbiculture tous les produits semi-finis (plantes vendues en cours d'élevage à d'autres horticulteurs), les boutures et jeunes plants pour la vente en l'état en dehors de la branche agricole. Les superficies consacrées à la multiplication de jeunes plants pour les besoins de l'exploitation (auto fourniture) en sont exclues.

Production du vignoble

Vins avec indication géographique

Vins à appellation d'origine protégée (AOP) avec ou sans mention de cépage hors vins doux naturels (VDN) et hors vins pour eaux-de-vie

Ils doivent répondre à certaines conditions d'aire de production, de cépages, de rendement, de degré alcoolométrique.

Ce poste comprend en particulier les vins tranquilles qui seront transformés en « champagne » (coteaux champenois et vins de champagne), de même que les vins transformés en mousseux d'appellation, Vouvray, Saumur, Blanquette de Limoux, etc.

Vins doux naturels (VDN) en AOP. Muscat, Banyuls...

Les VDN sont, par nature, des vins de liqueurs. La dénomination VDN est réservée à certains d'entre eux qui remplissent des conditions particulières (définition donnée par l'article 416 du code général des Impôts). Dans le cas présent, le raisin provient d'une zone d'appellation d'origine protégée (AOP). En cours d'élaboration, une addition d'alcool arrête la fermentation. Ces vins, considérés comme produits de la branche agriculture, sont pris en compte, par exception, avec l'alcool de mutage incorporé. Les VDN qui ne répondent pas aux normes érigées pour obtenir l'appellation AOP sont dans ce cas classés en « autres vins ».

Vins pour eaux-de-vie AOP

Il s'agit des vins pouvant être distillés pour l'obtention d'eaux-de-vie AOP (cognac, armagnac, etc.). Ils sont isolés des autres vins avec appellation protégée.

Pour le cognac, il s'agit des quantités aptes à cette production, même si une partie de ces quantités est dirigée vers d'autres destinations : distillations préventives ou obligatoires, vins de table, vinés, jus de raisin, pineau...

Pour l'armagnac, et en raison de la nature particulière des cépages dits à « double fin », il s'agit des quantités réellement distillées pour la fabrication d'eaux-de-vie. Une partie de la récolte peut en effet être finalement dirigée vers les vins d'appellation, les vins de pays ou les vins de table.

En revanche, pour l'évaluation de ce poste dans le cadre des comptes départementaux, seul le volume réellement distillé en cognac sera pris en compte.

Les vins AOP correspondent aux vins AOC et VDQS définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins avec indication géographique protégée (IGP) avec ou sans mention de cépage

Certaines conditions sont exigées pour que ces vins obtiennent une dénomination « vins avec indication géographique protégée ». Les aires de production sont délimitées géographiquement et la liste des cépages donnant droit à appellation est fixée par la réglementation.

Les vins IGP correspondent aux vins de pays définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins sans indication géographique

Récolte de vins sans indication géographique : autres vins, vins issus de raisin de table ainsi que jus et moûts

Figurent notamment ici les vins de table, les vins à usages industriels

(fabrication de vinaigre), les VDN autres qu'en AOP, les vins de liqueurs (sauf VDN en AOP), les vins sans alcool et les boissons faiblement alcoolisées à base de moût de raisin (« pétillants » de raisin).

Remarques : les moûts de raisin sont le produit liquide obtenu naturellement ou par des procédés physiques à partir de raisin frais. Ils sont à la base de l'élaboration des vins et jus de raisin.

Répartition du territoire

Postes agricoles

Cannes à sucre, Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes ne concernent que les départements d'outre-mer.

Semences et plants divers

Le principe de base retenu est celui des recensements et enquêtes de structure. Quand les semences sont de même type que le produit habituel d'une culture, elles sont classées dans cette culture (le grain de blé sert de semence, de même le tubercule de pomme de terre). Quand elles s'en distinguent fortement, elles sont classées au poste semence (la betterave est cultivée pour sa racine, on utilise comme semence les fruits ou glomérules).

Ce poste inclut donc les semences et plants pour les betteraves industrielles, les cultures industrielles (tabac, houblon, chicorée à café...) les plantes aromatiques et à parfum, les fourrages annuels (sauf maïs fourrage), les prairies, les légumes frais, les fleurs et plantes ornementales.

Remarque : les plants ligneux de fleurs à couper (rosiers, lauriers...) ainsi que les plants de lavande et de lavandin sont à classer au poste « pépinières ligneuses ».

Sont exclus de ce poste, les semences et plants de céréales, d'oléagineux, de légumes secs et de protéagineux et de plantes à fibres.

Annexe - Définitions

Maraîchage (pommes de terre et légumes)

Ce poste correspond aux surfaces exclusivement consacrées aux légumes et aux cultures sous serres et abris hauts des recensements et enquêtes de structure, pendant une période minimum de cinq années consécutives.

Il regroupe les superficies classées aux codes 45 (parcelles en plein air ou sous abri bas consacrés exclusivement aux légumes) et 48 (parcelles sous serre ou sous abri haut) du recensement agricole 2000.

Jardins et vergers familiaux des exploitants et des non exploitants

La définition est proche de celle des enquêtes structures (« superficies de faible importance, destinées à la culture de produits pour la consommation du ménage »); une distinction est faite entre ceux des exploitants agricoles, et ceux des autres ménages (en particulier les « jardins ouvriers »).

Cette superficie réservée à l'autoconsommation comprend des légumes, des fruits et des petits fruits en association avec quelques fleurs éventuellement. Pour les jardins familiaux des exploitants et par convention, sont comptées en jardin familial, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sur la superficie entrant dans l'assolement, quand celles-ci sont destinées uniquement aux besoins de la famille; de même pour les petits vergers familiaux.

Les superficies de ces jardins cultivées en fleurs ou plantes ornementales pour l'agrément sont classées, de même que les jardins d'agrément, dans le territoire non agricole.

Les jardins ouvriers sont compris dans les jardins familiaux des non exploitants.

Jachères (aidées et non aidées)

La jachère répondait historiquement à l'état de repos d'un an après une ou deux céréales à paille.

L'année sans récolte n'était pas sans travaux du sol, notamment pour

maîtriser les mauvaises herbes, éviter le ruissellement et enfouir la matière organique.

Cette pratique avait quasiment disparu, mais non complètement : certaines parcelles ne peuvent pas être semées certaines années pour raisons accidentelles (climat, exploitation vacante...) d'où la persistance de jachère qualifiée de « conjoncturelle ». Avant 1992 la définition statistique de la jachère : terres au repos ne portant aucune culture au cours de la campagne.

Depuis 1992, la jachère, ou plus exactement, les jachères sont définies comme suit : terres non mises en culture ou portant des cultures non destinées à être récoltées.

Figurent notamment dans les jachères :

- les terres laissées au repos en vue du renouvellement d'une plantation (vigne, arbres fruitiers) à condition qu'elles n'aient pas porté de cultures pendant la période étudiée;
- les surfaces en cours de défrichement ou défrichées en vue d'une plantation de vigne;
- les couverts à gibier;
- la jachère faunistique;
- le gel vert, au titre des mesures agri-environnementales lorsqu'il est pris en compte dans le calcul du taux de gel.

Ne sont pas comptées dans les jachères :

- les cultures industrielles au titre du gel PAC (jachère « industrielle »), déclarées avec les cultures correspondantes, les terres en friches, les vergers ou les vignes abandonnés, classés en territoire agricole non cultivé;
- les cultures non réussies, classées suivant la nature de ces cultures dans la mesure où elles n'ont pas été remplacées.

Pépinières ligneuses

Ce poste regroupe les sous-postes suivants :

- **pépinières viticoles** : superficies consacrées à la reproduction

végétative des vignes (production de plants racinés greffés, de porte-greffe...);

- **vignes mères**;
- **pépinières fruitières** : superficies orientées vers la production de porte-greffe, de sujets destinés à la plantation de vergers, d'arbres et arbustes fruitiers, en particulier sont inclus les plants de baies;
- **pépinières forestières** : superficies destinées à la production de plants forestiers quelle que soit leur destination (vente ou intraconsommation);
- **pépinières de peupliers non forestiers** : tous peupliers sauf trichocarpa;
- **pépinières arbustives d'ornement** : superficies orientées vers la production de plants décoratifs destinés à la plantation des jardins et des parcs : arbres d'alignement, arbustes pour haies, conifères, plants de rosiers...;
- **autres pépinières ligneuses** : sont inclus les plants de lavande et de lavandin.

Cultures permanentes autres

Ce poste regroupe :

les oseraies, les plantations de bambou, de jonc, de cannes de Provence (superficie en production et non en production), de roseaux (pour la fabrication de cannes, de flûtes, etc.) ainsi que les superficies, régulièrement entretenues, en arbres truffiers - chênes essentiellement ou noisetiers - ou en mûriers pour la feuille.

Postes non agricoles

Superficies boisées et peupleraies en plein y compris haies et alignements d'arbres

Ce poste comprend :

- les forêts de feuillus;
- les forêts de résineux;
- les forêts mixtes;
- les peupleraies en plein;
- les bosquets;
- les haies et alignements d'arbres;
- et les sols boisés à peuplement indéterminé (coupe rase).

Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues

Ce poste comprend les landes non productives, friches, terres incultes, landes non pacagées, exploitations abandonnées, cultures permanentes abandonnées (arbres fruitiers, vignes...), les chemins d'exploitation non stabilisés.

Les friches (ou superficies agricoles utilisables, mais non utilisées) sont des terres non comprises dans l'assolement depuis au moins deux campagnes agricoles. Elles correspondent à des superficies autrefois cultivées, qui ne sont plus du tout exploitées mais dont la remise en culture pourrait être réalisée avec des moyens normalement disponibles sur une exploitation.

Une lande est un terrain, enherbé ou non, recouvert de plantes ligneuses ou semi-ligneuses : bruyères, genêts, ronces, églantiers... Le terrain peut être boisé mais le couvert boisé ne doit pas dépasser 10 %. Au-delà, il s'agit de bois. Les landes non productives regroupent, par convention, les landes non pacagées et les landes occasionnellement pacagées.

Sols artificialisés

Ce poste comprend :

- volumes construits bas ;
- volumes construits hauts ;
- sols de forme aréolaire revêtus ou stabilisés ;
- sols de forme linéaire revêtus ou stabilisés ;
- sols enherbés artificialisés ;
- sols nus artificialisés.

Autres (plages, rochers, eaux intérieures...)

Il est conservé un poste « Autres », qui s'entend essentiellement comme les autres espaces naturels, hors surfaces boisées et surfaces en landes, friches, et assimilées précédemment définies. Ce poste « Autres » comptabilise ainsi les surfaces des plages, des dunes, des sols rocheux, des zones humides

(qui ne donnent pas lieu à un usage agricole), ainsi que les superficies occupées par les eaux intérieures.

Superficie totale

Il s'agit de la surface calculée par l'IGN à la demande du SSP. Les chiffres figurant actuellement dans la SAA sont issus d'une mise à jour effectuée en 1976.

Productions animales

Espèce bovine

Vaches

Femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les femelles qui ont déjà été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements ne doivent pas être comptabilisées dans les vaches mais dans l'une des autres catégories de bovins (génisses laitières/nourrices de renouvellement). En revanche, en cas de mort né, s'il y a eu déclenchement d'une lactation, il s'agit d'une vache.

Les vaches sont classées en laitières ou nourrices/allaitantes suivant l'utilisation du lait qu'elles produisent.

Une vache est **laitière** si son lait est principalement destiné à être commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale, soit en l'état soit sous forme de crème, beurre ou fromage. C'est une vache soumise à la traite. Elle peut être éventuellement tarie ou réformée.

Une vache est **nourrice ou allaitante** si elle est élevée pour produire des veaux. Elle est le plus souvent tétée. Elle peut être traite mais son lait n'est qu'accessoirement commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale. Ce poste comprend par convention les vaches de trait, de manade, de combat telles les vaches landaises.

Des vaches (dites mixtes) peuvent encore être exploitées à plusieurs fins notamment dans certaines unités non étroitement spécialisées. Leur

lait est en partie commercialisé et en partie utilisé pour nourrir les veaux ; les vaches doivent être classées en vaches nourrices ou laitières en fonction de celui de ces deux rôles qu'elles tiennent en priorité. Dans les cas très litigieux, considérer qu'une vache est à classer en nourrice si moins de 50 % de la production de lait est commercialisée ou utilisée à la consommation familiale.

Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

Génisses laitières/nourrices de renouvellement

Il s'agit de génisses, saillies ou non, gestantes ou amouillantes, destinées à la souche c'est-à-dire au renouvellement, des vaches laitières/nourrices du cheptel.

Inclure dans ce poste, les femelles n'ayant eu que des avortements.

Génisses de boucherie

Il s'agit de femelles (autres que vaches) maigres ou en finition destinées à la boucherie.

Mâles de type laitier/viande

On range ici les mâles maigres ou en engraissement, castrés (bouvillons, bœufs) ou non (taurillons), destinés à la boucherie.

Veaux de boucherie

Veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 8 mois. Cette catégorie correspond à une gamme d'animaux de moins de 8 mois, à viande blanche ou rose et comprend :

- les **veaux dits « sous la mère »** issus généralement d'une vache de « race à viande ». Ils sont nourris par le lait de leur mère ;
- les **veaux dits « de batterie »**, issus généralement de vache laitière et qui sont élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Annexe - Définitions

Autres femelles/mâles de moins d'un an

Ce poste regroupe les effectifs bovins (mâles ou femelles) destinés au renouvellement de la souche, à la vente en maigre ou à la boucherie au-delà de huit mois.

Sont inclus :

- les veaux de huit jours dits veaux « à remettre » ou veaux « de colostrum » ou « crevards » ou « répoupets » ;
- les « broutards » ou « veaux maigres » de moins d'un an, qui restent en liberté avec leur mère pendant toute la saison de pâturage et qui ne sont donc pas exclusivement alimentés par du lait (herbe...);
- les jeunes bovins commercialisés entre sept et neuf mois comme les « veaux lourds », « veaux du Ségala », « veaux de Saint-Étienne », « veaux de Lyon ».

Espèce porcine

Porcelets

Ce sont tous les porcelets mâles ou femelles, sevrés ou non, non encore entrés en atelier d'engraissement quelle que soit leur destination. Sont inclus les porcelets mis en atelier de post sevrage.

Jeunes porcs de 20 à moins de 50 kg

Jeunes verrats de moins de 50 kg, jeunes truies de moins de 50 kg, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus

Femelles ayant eu au moins une portée mais aussi jeunes femelles de 50 kg et plus, appelées cochettes, destinées au remplacement des truies-mères et qui n'ont encore jamais mis bas ; elles sont ou ne sont pas encore saillies.

Sont exclues de cette rubrique :

- les jeunes truies destinées à l'engraissement ;
- les truies de réforme. Elles sont incluses dans le poste « porcs à l'engrais », comme dans les enquêtes structure et le recensement agricole.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus

Ce sont des porcs mâles, castrés ou non ou femelles en cours d'engraissement.

Verrats de 50 kg et plus

Porcs mâles reproducteurs, non compris réforme.

Espèce caprine

Chevrettes

Jeunes femelles (saillies ou non) destinées au renouvellement du cheptel des chèvres.

Chèvres

Femelles ayant mis bas au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Autres caprins (y compris boucs)

Chevreaux de boucherie (mâles ou femelles) ; mâle reproducteur, y compris les jeunes de remplacement n'ayant pas encore sailli, y compris les boucs de réforme.

Espèce ovine

Agnelles

Agnelles, saillies ou non, élevées en vue de remplacement des brebis-mères des élevages, qu'elles soient laitières ou nourrices.

Brebis-mères (y compris réforme)

Femelles ovines ayant déjà agnelé au moins une fois même si elle est en instance de réforme ou réformée. Sont incluses les brebis nourrices, quelle que soit leur race, détenues pour produire des agneaux et dont le lait sert principalement à nourrir les agneaux.

Brebis laitières

Elles sont principalement destinées à la production de lait pour la vente ou la transformation en fromage. Elles sont traitées. Les brebis laitières tarées sont incluses.

Autres ovins

Agneaux maigres ou en finition ; agnelles destinées à la boucherie ; béliers y compris réforme et remplacement.

Équidés

Chevaux de selle, sport, loisir et course (y compris poneys)

Cette rubrique regroupe tous les chevaux qu'ils soient inscrits à un livre généalogique ou sans pedigree, propres à être utilisés comme chevaux de selle ou à le devenir : étalons, juments de selle, poulinières, poulains et pouliches de selle.

Chevaux lourds

Ce sont tous les chevaux de races lourdes, étalons, juments, chevaux, poulains, pouliches, destinés au trait ou à la boucherie.

Ânes, baudets, mules, mulets, bardots

Cette catégorie comporte tous les animaux de l'espèce asine (mâles et femelles de tous âges) et tous les produits de croisement entre ânes et chevaux (mules et mulets, bardots).

Volailles et lapins

Espèce Gallus

Poules pondeuses d'œufs à couver

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à être mis à couver. Elles sont désignées sous le nom de « poules parentales » ou « poules reproductrices » et appartiennent à des élevages de sélection ou de reproduction (multiplication). Les poules réformées sont incluses.

Par convention, dans les petites basses-cours, toutes les poules sont considérées comme poules pondeuses d'œufs de consommation, même si parfois certains œufs sont mis à couver pour le renouvellement de la basse-cour.

Poules pondeuses d'œufs de consommation

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à la consommation. Les poules réformées sont incluses.

Les poules de basses-cours à vocation familiale sont à classer dans la catégorie « poules d'œufs de consommation ».

Poulettes

Jeunes femelles destinées à la ponte d'œufs, à couvrir ou de consommation, mais n'ayant pas encore pondu. Le jour de référence, elles peuvent être au stade de poussins ou de poulettes démarrées.

Les poulettes de la basse-cour familiale sont incluses.

Poulets de chair (y compris coqs et coquelets)

Tous les poulets de chair sans considération de sexe ni de stade (poussins, poulets démarrés, en cours d'engraissement), et les coqs et coquelets destinés à la reproduction, quelle que soit leur race (ponte ou chair). Les chapons et poulardes sont inclus.

Autres volailles

Pour chacune de ces rubriques, l'effectif total d'animaux présents doit être indiqué sans considération d'âge ni de sexe. Pour les dindes et dindons, pintades et oies, les effectifs indiqués sont toutefois ceux qui existaient au 1^{er} octobre de l'année n.

Canards à gaver

Canards prêts à gaver, en gavage ou destinés au gavage.

Canards à rôtir

Canards à rôtir, y compris les reproducteurs mâles et femelles, et ceux pour l'autoconsommation.

Dindes et dindons

Dindes et dindons, sans considération de sexe ou de stade : poussins ou poussinières, volailles démarrées en cours d'engraissement, reproducteurs, et y compris ceux pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Oies (à rôtir, à gaver)

Les oies à rôtir, prêtes à gaver, en gavage ou destinées au gavage, y compris les reproducteurs mâles

et femelles ainsi que les oies pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Pintades

Effectif des pintades mesuré au 1^{er} octobre et sans considération de sexe, ni de stade, poussins, engraissement, reproduction

Cailles d'élevage

Cailles d'élevage, vendues vivantes à des fédérations de chasse ou des organisations privées en vue du repeuplement du territoire de chasse. Prendre en compte l'effectif total de l'exploitation sans considération de sexe, ni d'âge, y compris les reproducteurs et les volailles destinés à l'autoconsommation.

Lapins

Lapines reproductrices

Femelles de l'espèce ayant mis bas au moins une fois. Les lapines mères élevées pour le poil (angora) sont comptées dans ce poste, de même que les lapines mères élevées pour produire du lapin gibier.

4. Pour en savoir plus

Consulter le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste regroupe l'ensemble des données diffusées par les statisticiens agricoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Chaque échelon régional et national met à la disposition des utilisateurs en ligne, à la vente et en consultation des publications aussi bien locales que nationales.

Les résultats détaillés par région, département, produit et des séries longues sont disponibles dans l'espace

« **Données en ligne** » du site *Agreste* : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Visualisation et téléchargement gratuit, réutilisation sans licence et sans versement de redevance, sous réserve de mention de la source.

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général

**SERVICE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE**

3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : SSP Toulouse
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2019

Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général*

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr